



RAPPORT DE RECHERCHE

N° 2023-10

**LES INEGALITES ECONOMIQUES
ET SOCIALES DANS
LES OUTRE-MER FRANÇAIS :
UN HERITAGE DE L'HISTOIRE
ET DES INSTITUTIONS COLONIALES**

JEAN-FRANCOIS HOARAU

www.tepp.eu

TEPP – Théorie et Evaluation des Politiques Publiques - FR CNRS 2042

Les inégalités économiques et sociales dans les Outre-Mer français : un héritage de l'histoire et des institutions coloniales

Jean-François Hoarau, CEMOI-TEPP, Université de La Réunion,
jfhoarau@univ-reunion.fr

Résumé :

En dépit de sept décennies de décolonisation et de politiques publiques de rattrapage, les espaces ultramarins français sont toujours marqués par de profondes inégalités dans la double dimension externe (retard de développement important par rapport à la France hexagonale) et interne (des revenus très inégalement répartis au sein des populations). Nous montrons que la persistance de ces dysfonctionnements repose en partie sur un passé lointain, celui de la colonisation française et des institutions « extractives », à la fois politiques, économiques et sociales, instaurées, jadis, dans le cadre d'une stratégie d'exploitation coloniale. Aussi, pour lutter efficacement contre les inégalités en Outre-Mer, il faut en priorité s'attaquer à l'héritage institutionnel du colonialisme, et en démanteler les mécanismes qui structurent, encore aujourd'hui, l'organisation économique et sociale de ces sociétés.

1. Introduction

Les Outre-Mer français sont treize territoires répartis sur trois grandes régions : dans l'océan Pacifique (Clipperton, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis et Futuna), dans l'Atlantique et les Antilles (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane), et dans l'océan Indien et l'Antarctique (La Réunion, Mayotte, et les Terres australes et antarctiques françaises). Néanmoins, dans ce qui suit, nous allons nous concentrer uniquement sur les territoires ultramarins « tropicaux », c'est-à-dire géographiquement positionnés dans les « eaux chaudes »¹.

Même si les progrès ont mis du temps à se manifester, depuis la proclamation de sa décolonisation en 1946, le monde ultramarin français a réalisé en quelques décennies seulement ce que les pays européens « développés » ont mis un siècle à faire (Aldrich et Connell, 2006). Que l'on se place dans les domaines de la santé, de l'éducation ou du développement économique, les progrès sont indiscutables et nombreux. La raison principale de cette « transfiguration » est l'arrivée massive de transferts financiers publics², exerçant des impacts importants sur la mise à disposition des infrastructures de base (écoles, hôpitaux, port, aéroports, routes, ...), le rattrapage social et la structuration de l'appareil administratif, dans le cadre d'une stratégie de développement dite « *Migration, Remittances, Aids, and*

¹ Nous ne traitons ni des territoires comme Clipperton et les Terres australes et antarctiques françaises dans la mesure où ces îles ne sont pas peuplées, ni de Saint-Pierre-et-Miquelon dont les caractéristiques historiques, géographiques, climatiques, démographiques en font un espace à part dans le monde ultramarin français. A bien des égards, il nous sera également difficile de discuter en détails de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, pourtant situés en zone tropicale, car ces derniers ont pendant longtemps été rattachés à la Guadeloupe.

² Par transferts financiers publics, l'on entend les rémunérations des fonctionnaires, les prestations sociales, les subventions aux entreprises, les avantages fiscaux aux ménages et aux entreprises, et la commande publique.

Bureaucracy » (MIRAB)³, que celle-ci soit pure (Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna), associée à l'émergence d'un secteur touristique dynamique (la Guadeloupe, la Martinique, la Polynésie française, la Réunion) ou à l'exportation d'une ressource stratégique (la Guyane avec la base spatiale et la Nouvelle-Calédonie avec le nickel) (Bertram et Poirine, 2018).

Toutefois, les différents processus de développement demeurent largement inachevés. La persistance (voire le creusement) des inégalités, à la fois externes - les indicateurs clés de vulnérabilité (taux de chômage, seuil de pauvreté, minima sociaux, IDH, ...) montrent encore des écarts importants par rapport à la moyenne nationale - et internes - la présence d'une structure sociale toujours traversée par de fortes inégalités en dépit de l'avènement d'une classe moyenne salariée - est bien réelle (Roinsard, 2022). Bien évidemment, les raisons à l'origine de ces inégalités sont multifactorielles et pourraient se résumer comme le produit de leur géographie, de leur histoire et des décisions contemporaines qui sont prises en matière économique, politique et sociale. Toutefois, aujourd'hui encore la plupart des économistes et des décideurs accordent une attention prépondérante (parfois exclusive) aux conditions géographiques et au cadre politique présent. La littérature économique se focalisant sur les économies ultramarines, qu'elle porte sur l'étude et la mesure de la vulnérabilité structurelle (Hoarau, 2021), d'une part, ou sur la conception et l'évaluation de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre d'un « *welfare colonialism*⁴ », d'autre part (Lagadec et Farvaque, 2015 ; Roinsard, 2022), n'aborde presque jamais le rôle primordial de l'histoire⁵.

Or, depuis l'avènement de la Nouvelle Economie Institutionnaliste et de la Nouvelle Economie Historique (Martin, 2010), il est largement établi qu'en économie l'histoire est déterminante dans le sens où les écarts présents de développement peuvent s'expliquer (en partie) par les situations d'inégalités du passé, lesquelles se reproduisent à travers les âges sous l'effet des institutions⁶. En clair, l'histoire n'est pas seulement productrice mais aussi amplificatrice d'inégalités du fait de dynamiques divergentes, vertueuses pour les uns et vicieuses pour les autres (Nunn, 2014). Les sociétés qui, dès le départ, étaient marquées par de profondes inégalités dans la distribution des richesses, du capital humain et de l'influence politique, ont mises en place des institutions qui ont contribué à la persistance de ces inégalités et connaissent généralement des performances de développement décevantes sur le long terme (Engerman et Sokoloff, 2005). En d'autres termes, « c'est avant tout la capacité idéologique,

³ Ce modèle met en avant le rôle fondamental des transferts de fonds de la population émigrée et l'aide de l'Etat « patron » dans le processus de développement de certaines petites îles (Bertram et Watters, 1985). L'on voit souvent dans ce type d'organisation économique, une surreprésentation du secteur public et du secteur de la construction, et une dépendance forte par rapport aux importations résultant d'un sous-développement du secteur industriel domestique.

⁴ Le *Welfare colonialism* ou colonialisme d'assistance traduit la nouvelle forme de « gouvernamentalité », adoptée par l'Etat français dans les Outre-Mer à partir des années 1960, consistant à mettre en place des politiques « généreuses » à l'endroit des populations ciblées afin d'obtenir une certaine légitimité dans un contexte de forte contestation sociale et politique (Paris, 2020).

⁵ Il est intéressant de constater que cette position est en contradiction avec la sociologie historique qui apparaît totalement décomplexée avec les faits historiques et coloniaux (Roinsard, 2022).

⁶ En sciences économiques, les institutions sont des règles, des conventions, des normes de comportement qui structurent les relations entre agents économiques. Elles peuvent être formelles (les règles, les lois, les Constitutions) ou informelles (les normes de comportement, les conventions, les codes de conduite auto-imposées). En d'autres termes, ce sont les règles du jeu à ne pas confondre avec les acteurs institutionnels qui en sont les joueurs (North, 1991).

politique et institutionnelle des sociétés à justifier et à structurer l'inégalité qui détermine le niveau de cette dernière, et non pas le degré de richesse ou de développement en tant que tel » (Piketty, 2019, p. 320).

Pour les Outre-Mer, ce passé est essentiellement celui de la colonisation française qui « n'a pas seulement été un moment historique, encore moins une parenthèse, mais [...] a laissé des traces tangibles, une empreinte durable, des séquelles profondes » (Smouts, 2007, p. 27). Pour comprendre ses effets puissants et persistants, il faut se poser « la question des propriétés du colonial dans un monde qui n'est plus entièrement colonial » (Bernardot et Bruneteaux, 2013, p. 3). Plus précisément, il faut s'intéresser aux institutions coloniales, dont certains effets subsistent encore, parfois « timidement » atténués, parfois renforcés par les choix de décolonisation implémentés après la fin de la seconde guerre mondiale.

En accord avec la littérature récente, les performances observées en matière de développement dépendent des modes de colonisation, en l'occurrence « peuplement versus extraction », et des institutions spécifiques associées à chacun d'entre eux, le mode extractif favorisant des performances économiques contemporaines médiocres et inégalitaires (Bruhn et Gallego, 2012). Acemoglu *et al.* (2001) montrent que les colonies caractérisées par des conditions sanitaires favorables ont permis l'installation massive et durable dès l'origine de colons européens favorisant l'instauration des institutions à la base du développement de l'Europe continentale (démocratie, protection des droits de propriété privée, Etat de droit, libre entreprise, éducation, etc.). A l'inverse, lorsque l'environnement sanitaire n'était pas propice à l'installation durable de colons européens, les colonies ont revêtu des formes extractives accompagnées d'institutions politiques et économiques néfastes à leur développement de long terme.

En poussant plus loin cette idée, Engerman et Sokoloff (2005) expliquent le choix des modes de colonisation par l'importance des dotations naturelles relatives au climat, au sol et à la taille de la population autochtone. Lorsque les sols et le climat étaient propices aux cultures de rentes spéculatives (comme le sucre, le café, le coton, la banane, ...), un modèle d'économie de plantation, recourant à l'esclavage et aux économies d'échelle, s'est mis en place, toujours accompagné d'une concentration des pouvoirs économiques et politiques, et de l'instauration d'institutions préservant les privilèges d'une élite⁷ tout en restreignant les opportunités pour la grande masse de la population servile. Lorsque la taille de la population locale était grande, une variante de ce mode extractif a été instaurée avec la constitution de grands domaines (même en l'absence d'économies d'échelle) utilisant le travail forcé et un régime tributaire profitant là encore à l'élite coloniale. Au contraire, en l'absence de ces dotations naturelles, un mode plus inclusif et relativement égalitariste s'est développé, basé sur des activités à économies d'échelle limitées (céréales, élevage, ...) dans le cadre de fermes familiales dirigées par des propriétaires indépendants.

Dans les ex-colonies ultramarines, c'est bien le mode extractif qui prévalait. Le peuplement a été envisagé uniquement dans une logique d'implantation ou d'exploitation d'une main-d'œuvre nécessaire à la structuration et au fonctionnement d'une économie de plantation

⁷ La notion d'élite est prise dans son sens le plus général, c'est-à-dire comme un groupe social distinct au sein d'une société qui bénéficie d'un statut privilégié et exerce un contrôle important sur l'organisation de la société.

ou d'extraction de ressources naturelles, les premiers colons européens⁸ suivis d'une immigration « forcée ou quasi forcée » par le biais de l'esclavagisme, de l'engagisme⁹ et/ou de la déportation de prisonniers européens¹⁰. Cette stratégie coloniale s'est appuyée sur un système légal, beaucoup plus favorable aux colons, construit autour d'institutions politiques, économiques et sociales, dont les effets, toujours négatifs, résonnent encore après plus de 70 ans de décolonisation. Ces « [forced] settler colonies »¹¹ ont non seulement permis à la minorité européenne (française) de s'accaparer toutes les ressources foncières, minières et humaines, mais également à leurs descendants de conserver une grande partie de leurs privilèges même après le changement majeur de régime politique découlant de l'abandon du statut colonial (Angeles, 2007). Il est donc légitime de s'interroger sur la responsabilité de ce mode de colonisation sur la persistance des inégalités qui frappent aujourd'hui les Outre-Mer.

Aussi, cet article propose deux contributions majeures. Le premier apport est de nature empirique. En mobilisant des données contemporaines et les rares études « historiques » existantes (Goujon et Hoarau, 2015 ; Hoarau, 2019 ; Piketty, 2019 ; Govind, 2020 ; Hoarau et Lucic, 2023), il expose les faits stylisés de la persistance des inégalités ultramarines en matière de développement sur la période post-coloniale. Même si les données historiques longues sont rares dans le contexte des Outre-Mer, il est possible néanmoins de montrer une certaine inertie dans l'évolution des inégalités externes et internes. Le deuxième apport est théorique. Compte tenu de la nature résolument historique du cadre d'étude, une analyse pluridisciplinaire de la littérature académique est réalisée pour identifier et caractériser les institutions coloniales toujours à l'œuvre aujourd'hui dans des sociétés qui ne sont plus coloniales. A ce titre, plusieurs corpus théoriques sont retenus et appliqués au cas des économies d'Outre-Mer, à savoir la sociologie historique (Bourdieu, 1980 ; Roinsard, 2022), le droit constitutionnel (Blanc et Rakotondrahaso, 2018 ; Dormoy, 2020), la Nouvelle Economie Institutionnelle (North, 1991 ; Williamson, 2000), et la Nouvelle Economie Historique (Acemoglu, 2000 ; Nunn, 2014).

La suite de l'article s'organise comme suit. La section 2 présente les faits stylisés permettant de prendre conscience de l'ampleur des phénomènes de dépendance, de pauvreté et d'inégalités pour les territoires ultramarins comparativement à la situation nationale. Les sections 3, 4 et 5 exposent et analysent les mécanismes institutionnels à l'œuvre, hérités de la

⁸ L'idée originelle de la colonisation des Outre-Mer était bien le peuplement. Néanmoins, cet objectif a été assez rapidement abandonné à cause des conditions difficiles d'installation (climat, maladies, réactions violentes des peuples autochtones). A la moitié du XIXe siècle, la population blanche libre (les colons européens) ne représentait que 19 %, 9 %, 9 %, 6 %, 14,1 % et 4 %, à La Réunion, en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, respectivement. Concernant Mayotte et Wallis et Futuna, il n'y a jamais eu véritablement de peuplement français.

⁹ Des contrats de travail entre les « engagés » (africains, indiens, chinois) et les colons dans lequel les travailleurs s'engageaient à rembourser sur une période longue le prix de la traversée, initialement pris en charge par les employeurs, sous la forme d'un reversement d'une partie importante de leurs salaires. La durée de remboursement était conditionnée par la performance et la discipline au travail. Même si sur le plan formel, ce système ne pouvait être assimilé à l'esclavagisme, il n'en était pas très éloigné dans la pratique (Piketty, 2019).

¹⁰ Les déportations des prisonniers et le travail des bagnards et forçats européens dans les colonies (Guyane et Nouvelle-Calédonie) sont postérieurs au milieu du XIIIe siècle. Elles s'appuient à la fois sur la volonté de trouver une main-d'œuvre bon marché pour la mise en valeur des colonies et de purger les métropoles d'éléments indésirables, mais aussi le désir d'éliminer des adversaires politiques (Salvaing, 2020).

¹¹ Des colonies où l'implantation des européens a été significative tout en restant minoritaire par rapport à la population autochtone ou servile (approximativement entre 10 % et 30 %).

période coloniale, associés au droit colonial, à l'organisation des relations de travail et éducatives, et aux échanges internationaux, respectivement. La section 6 conclut.

2. Des inégalités externes et internes persistantes dans les Outre-Mer français

Ce qui caractérise particulièrement les Outre-Mer, c'est bien un manque de revenus distribués, ainsi qu'un défaut de répartition de ces revenus, avec les conséquences que cela implique en termes de pauvreté et d'inégalités à la fois externe (écarts de développement par rapport à la France hexagonale) et interne (inégalités de richesse au sein de chaque territoire)¹². Un certain nombre de faits sont exposés dans le Tableau 1 et discutés ci-dessous.

Des écarts de richesse monétaire importants et persistants par rapport à la moyenne nationale

En dépit de plus de 75 ans de départementalisation et de rattrapage social, les niveaux de vie moyens des Département et Régions d'Outre-Mer (DROM) sont encore loin du niveau national. En 2019, les PIB par habitant sont de 25 092 €, 25 145 €, 15 163 €, 9 250 €, 22 900 € pour la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, Mayotte et la Réunion, contre 36 216 € pour l'Hexagone. Le constat est le même pour la Polynésie française et Wallis et Futuna affichant respectivement 20 000 € et 10 100 €, et dans une moindre mesure pour la Nouvelle-Calédonie avec 30 472 €. Cette faiblesse des revenus se conjugue à des écarts de prix par rapport à la France continentale significatifs et défavorables aux Outre-Mer (de 7 % pour Mayotte et La Réunion à plus de 38 % pour la Polynésie), dégradant d'autant plus le pouvoir d'achat des populations ultramarines (Jaluzot *et al.*, 2016 ; Roubio-Collet et Desmazures, 2018). De plus, ces écarts de prix, particulièrement prononcés pour l'alimentaire, semblent se creuser de manière continue depuis 1992 (Dufour et Monziols, 2023).

¹² L'argumentation développée ici n'est valide que dans une étude comparative avec l'ensemble national. Pour la plupart d'entre eux, les Outre-Mer français se présentent comme des îlots de prospérité au sein de leur zone régionale proche (Goujon et Hoarau, 2015). Ce constat reste vrai si la référence est l'ensemble insulaire à l'exception de Mayotte et de la Guyane.

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques clés pour les Outre-Mer français

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis et Futuna	Hexagone
Taux de dépendance aux transferts publics (2010-2015)*	83,1	131,3	72,5	134,5	94,7	31,1	55	186	..
Transferts publics nets/hab (€, 2018)	9100**	5000	8100	4100	7800				3600
Taux de dépendance aux importations européennes (% , 2018)	71,4	69,5	75,9	66,7	72	40	41	40	..
PIB/hab (€, 2019)	24 832	14 829	24 976	8 877	22 761	30 472	20 000	10 100	36 216
Ecart de prix (% , 2015)	12,5	11,6	12,3	6,9	7,1	33	38,5
Rapport S80/S20 (2017)	5,9	10,5	5,7	>80	5,4	8,4	7,8	11,6	4
Taux de pauvreté monétaire (seuil national, 2017)	34	53	33	77	42	..	60	..	14
Taux de pauvreté monétaire (seuil local, 2017)	19	23	21	42	16	18,3	20	..	15
Pauvreté et grande pauvreté (% , 2018)	56,5	69,3	50,4	..	55,6	20,3
Taux de chômage (% , BIT, 2019)	20,5	19,9	14,9	30,1	21,3	10,9	14,5	17,4	8,4
Taux d'emploi (% , 2019)	49,7	43,2	57,5	34,2	46,2	58	51,7	44,9	65,5
Indice de Gini (2008-2011)	0,42	0,42	0,41	0,49	0,39	0,419	0,4	0,43	0,30
Taux d'illettrisme (% , 2010-2015)	20	20	13	33	23	18	15	..	7
Taux de diabète dans la population (% , 2017)	8,3	7,12	9,24	10,5	9,8	23,4	25,2	19	4,58

Note : L'indice de Gini et le PIB par habitant correspondent à l'année 2005 pour Wallis et Futuna. Le rapport inter-quintiles est donné pour l'année 2009 pour la Polynésie française. Le taux de pauvreté monétaire pour la Polynésie française est daté de 2015. * calculé comme le rapport entre transferts publics nets et importations. ** englobe aussi Saint-Martin.

Source : Rapports de l'INSEE, de l'IEOM, Méjean et al. (2020), Bertram (2018), Ecale (2021).

Les rares éléments historiques disponibles ne permettent pas de rassurer sur ce sujet. A partir des séries de PIB par habitant (en parité de pouvoir d'achat, PPA) en dollar constant de 2015, reconstituées par Hoarau et Lucic (2023), deux catégories de dynamiques territoriales apparaissent sur la période 1970-2019 (Figure 1) : (i) un premier groupe constitué de la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie et la Guyane ne montrant aucune convergence sur la période, et (ii) un second groupe avec La Guadeloupe, La Martinique, La Réunion et Mayotte, pour lequel un processus de convergence tardif (à partir de la deuxième moitié des années 1980) semble exister mais à un rythme très lent¹³. Le travail novateur de Govind (2020) sur les DROM aboutit à un constat encore plus cruel. Sur la base de données fiscales historiques, l'auteure a reconstruit des séries longues pour le revenu fiscal moyen¹⁴ par unité fiscale pour les DROM et la France continentale sur la période 1950-2014 (voir Figure 2). Les écarts par rapport à l'hexagone sont quasi similaires en début et en fin de période avec des inégalités maximales pendant les « Trente Glorieuses ».

Cet effet « pouvoir d'achat » défavorable crée sans surprise un contexte social où la pauvreté concerne une large partie des populations, de 5 à 15 fois plus fréquente dans les DROM comparativement à l'Hexagone. Ainsi, la pauvreté¹⁵ et la grande pauvreté¹⁶ touche, en 2017, 69,3 % de la population en Guyane, 56,6 % en Guadeloupe, 55,6 % à La Réunion et 50,4 % en Martinique contre 20,3 % en France métropolitaine (Audoux et Prévot, 2022). Pour Mayotte et la Polynésie française, les derniers chiffres de 2018 indiquent que, respectivement, 77 % et 60 % de la population sont en-dessous du seuil de pauvreté national, soit quatre à cinq fois plus que dans l'Hexagone (Audoux *et al.*, 2020 ; Vucher-Visin, 2021). Pour la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna, il n'existe pas de base statistique de comparaison nationale, mais à en croire les taux de pauvreté, mesurés en référence au seuil local, la situation est sensiblement la même que dans les autres territoires ultramarins. Bien évidemment, cette pauvreté trouve une explication évidente par la présence d'un chômage de masse (entre 15 % et 30 %), la Nouvelle-Calédonie étant une exception (10,9%), et d'un taux d'emploi relativement faible (de 34 % à 58 %), en tout cas très loin des standards nationaux.

Des écarts de développement humain encore significatifs

Il est indéniable qu'avec la fin de la colonisation les territoires ultramarins français ont réalisé des progrès importants en termes de développement humain. Toutefois, leurs performances récentes accusent encore un retard important par rapport au niveau national

¹³ Notons que les calculs pour les DROM reposent sur le déflateur PPA France/USA et n'intègrent donc pas les écarts de prix entre ces territoires et l'Hexagone. Par conséquent, il est probable que la convergence lente observée soit encore plus réduite ou voire même inexistante.

¹⁴ C'est le revenu imposable moins certaines déductions spécifiques au système fiscal français. Il représente donc une estimation du revenu avant impôt et redistribution.

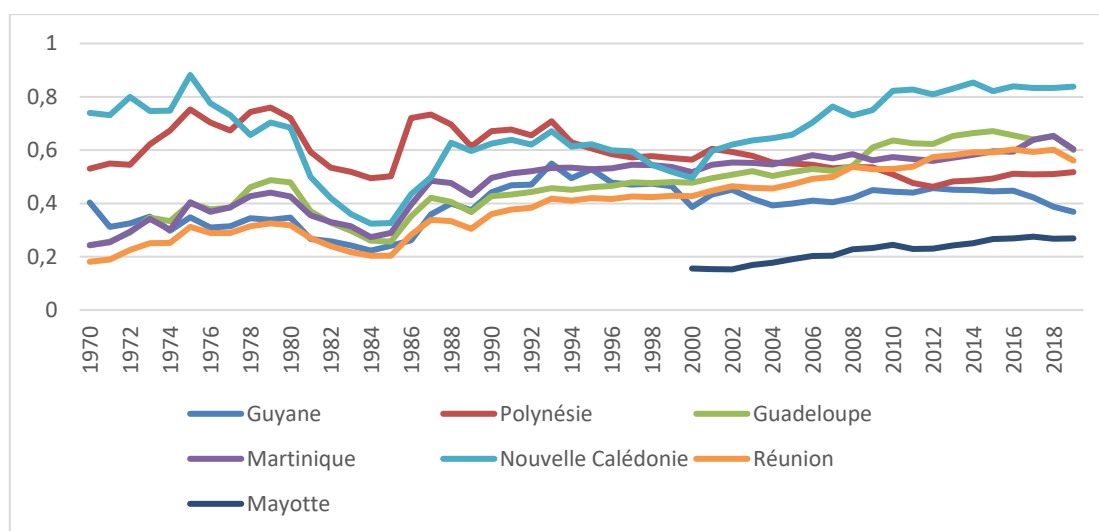
¹⁵ Le seuil de pauvreté monétaire est équivalent à un revenu disponible inférieur à 1 100 € (soit 60 % du niveau de vie médian national) par mois pour une personne seule et à 2 300 € par mois pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans (Audoux *et al.*, 2020).

¹⁶ La grande pauvreté est le cumul de pauvreté monétaire sévère (niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian national) et de privation matérielle et sociale sévère (au moins 7 privations sur 13) (Audoux et Prévot, 2022).

(estimé au mieux à plus de 15 ans) et montrent un net ralentissement de la progression depuis les années 2000 (Goujon et Hoarau, 2015 ; Hoarau, 2019). Il apparaît également que ces progrès sont clairement plus de nature sociale (santé et éducation) qu'économique. Mais, là encore, les inégalités demeurent criantes.

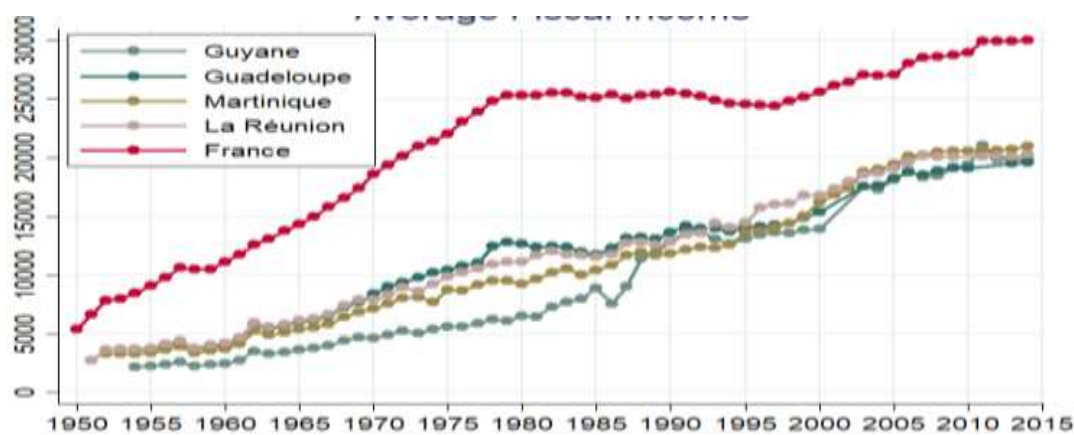
Sur le front de l'éducation, la situation est alarmante. L'échec scolaire est élevé, particulièrement parmi les classes défavorisées : entre 30 % et 58 % des 15-24 ans non scolarisés sont sans diplôme dans les Outre-Mer contre une moyenne nationale de 25 % (INSEE, 2014). Ceci se reflète à travers un taux d'illettrisme haut (voire très haut pour Mayotte) et persistant, entre 2 et 5 fois supérieur à la moyenne nationale, et un moindre niveau de formation initiale des jeunes ultramarins, principalement dans leur capacité réduite à décrocher le baccalauréat et à poursuivre en études supérieures (Valat, 2021).

Figure 1. Evolution des PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat des Outre-Mer en pourcentage du niveau national (en us dollar constant de 2015)



Source : Calculs de l'auteur sur la base des données de Hoarau et Lucic (2023).

Figure 2. Evolution du revenu fiscal moyen pour les DROM, 1950-2014



Note : les séries sont en euros constants de 2015.

Source : Govind (2020).

Le constat est tout aussi préoccupant sur le plan de la santé en dépit d'une espérance de vie qui converge très nettement vers le niveau national. La pauvreté contraint une partie significative des ménages à aller vers une alimentation « moins chère » largement importée, importante sur le plan calorique et de mauvaise qualité (davantage d'alimentation transformée sucrée, grasse et riche en sel) (Méjean *et al.*, 2020). Cela a des conséquences déjà visibles en matière de santé publique avec le développement de maladies chroniques telles que l'obésité, le diabète et l'hypertension. A titre d'illustration, les taux de diabète dans la population des 20-75 ans sont entre deux et cinq fois plus forts en Outre-Mer qu'en France hexagonale.

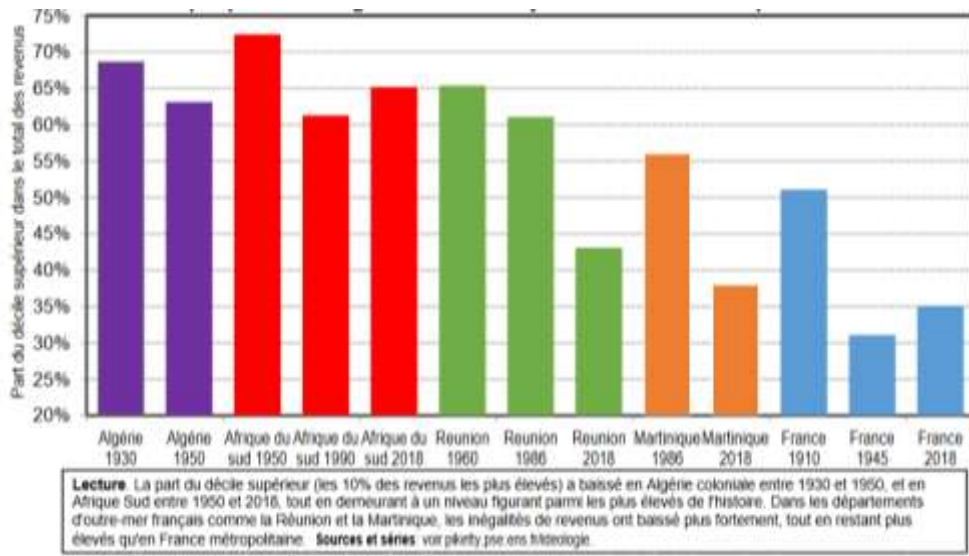
Une répartition des richesses extrêmement inégalitaire au sein des populations

Au-delà de la pauvreté, les Outre-Mer font partie de loin des régions les plus inégalitaires de France en termes de répartition des revenus malgré un système de redistribution qui joue pourtant à plein régime (IEDOM et IEOM, 2021). Les scores de l'indice de concentration de Gini sont tous proches de 0,40, avec des scores particulièrement inquiétants pour Mayotte (0,49) et Wallis et Futuna (0,43), et donc très largement supérieurs au score national de 0,30¹⁷. En corollaire, si l'on regarde les rapports inter-quintiles S80/S20, la masse des revenus détenue par les 20 % les plus aisées est 5,4 fois plus élevée que celle détenue par les 20 % les plus pauvres à La Réunion, 5,7 et 5,9 fois plus en Martinique et Guadeloupe, 7,8 et 8,4 fois plus en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, 10,5 et 11,6 fois plus en Guyane et à Wallis et Futuna, et même plus de 80 fois plus à Mayotte, contre seulement 4 fois plus pour l'hexagone (Audoux *et al.*, 2020 ; STSEE, 2022). Les rares données existantes du côté du patrimoine indique que les inégalités dans ce domaine sont encore plus fortes que pour les revenus : en Guadeloupe et à La Réunion, les 10% les plus riches détiennent respectivement 47% et 50% du patrimoine territorial en 2010 (INSEE, 2014).

L'étude de la dimension historique de ces inégalités internes révèle deux enseignements majeurs. Premièrement, les Outre-Mer français ont figuré pendant longtemps parmi les sociétés les plus inégalitaires de l'histoire. Les chiffres disponibles pour La Martinique et La Réunion (Figure 3) montrent que ces territoires étaient comparables, jusqu'à la fin des années 1980, sur le plan des inégalités de répartition des revenus, à l'Algérie coloniale ou encore à l'Afrique du Sud de l'Apartheid (Piketty, 2019). Deuxièmement, ces inégalités ont fortement baissé depuis la fin de la colonisation mais stagnent à un niveau encore élevé depuis la fin des années 2000 (Govind, 2020) : le dernier décile détient entre 38 % et 45 % des revenus contre 33 % pour la France continentale (Figure 4).

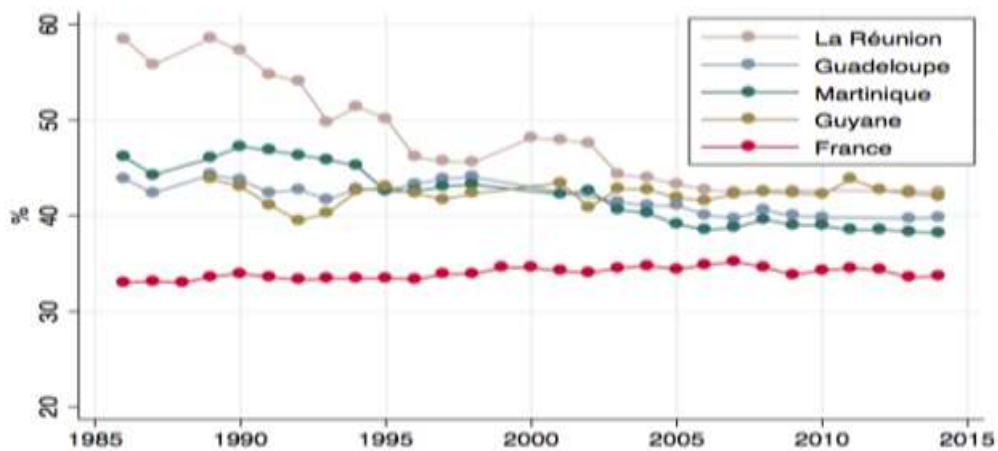
¹⁷ Ces scores sont calculés après impôt, donc une fois que la redistribution a joué son rôle sur la réduction des inégalités de revenus. Ce qui implique que sans l'Etat-providence, la plupart de ces économies figurerait parmi les économies les plus inégalitaires du monde.

Figure 3. L'inégalité extrême : trajectoires coloniales et post-coloniales



Source : Piketty (2019).

Figure 4. Part du revenu fiscal moyen (par unité fiscale) détenu par le dernier décile



Source : Govind (2020)

Une dépendance forte par rapport aux transferts financiers « métropolitains » pas toujours synonyme de réduction des inégalités en matière d'accès aux ressources publiques

L'efficacité du système de redistribution à réduire les inégalités, plus ou moins significativement selon les territoires, révèle la grande dépendance des Outre-Mer vis-à-vis de la Métropole. Celle-ci s'illustre d'abord par des modèles de consommation dont la première source d'approvisionnement demeure la « lointaine » Union Européenne (et principalement la France). Sur ce point, les DROM sont nettement plus tributaires du marché européen, avec un taux de dépendance aux importations européennes entre 67 % et 72 %, que les territoires du Pacifique, lesquels affichent des taux de dépendance, tout de même élevés, aux alentours de 40

%. Celle-ci s'illustre surtout par la dépendance aux transferts publics français, qui permet de financer une grande partie des importations ultramarines (de 55 % à 186 %), en conformité avec leur modèle de développement MIRAB. A noter la dépendance moindre aux transferts publics de la Nouvelle-Calédonie qui finance une partie significative de ses importations (un gros tiers) grâce aux exportations de nickel (Bertram et Poirine, 2018).

Le fait que les économies ultramarines reposent fortement sur les transferts publics pourrait laisser penser que l'Etat intervient davantage en Outre-Mer qu'au niveau national pour combler ses inégalités¹⁸. Ecalle (2021) fait ressortir, par exemple, que la moyenne des cinq DROM en matière de transferts publics nets par habitant (7 300 €) est largement supérieure à la moyenne nationale (3 600 €). Néanmoins, en décomposant le flux global en postes de dépenses (prestations sociales et services publics) et de recettes (cotisations sociales et impôts directs), le constat est plus nuancé. En moyenne, les DROM sont largement moins imposés que l'Hexagone (4 100 € contre 10 800 €)¹⁹ mais bénéficient dans le même temps de moins de dépenses publiques par habitant que l'Hexagone (11 400 € contre 14 500 €). Par ailleurs, comme l'a mis en évidence V. Lurel (2016) dans son rapport « Egalité réelle Outre-mer », « l'effet multiplicateur engendré par les dépenses publiques d'investissement de l'Etat, élément lié au développement de l'activité économique, bénéficie proportionnellement davantage à l'Hexagone qu'aux territoires ultramarins ». Cela témoigne d'un sous-investissement public qui participe directement aux retards de développement par rapport à la métropole et des effets sociaux en matière d'éducation, de chômage et de pauvreté (Roinsard, 2022). Dans une étude récente, Chay et Mouhoussoune (2020) vont même plus loin en montrant que les Outre-Mer sont dans une situation d'inégalité quant à l'accès aux services publics, ce qui met en danger l'exercice de certains droits fondamentaux (sécurité, justice, santé et droits sociaux)²⁰. Bien évidemment, ces dysfonctionnements sont de nature à renforcer les inégalités internes puisque les populations les plus concernées sont toujours les populations minoritaires, les plus pauvres, les plus éloignées ou isolées.

Nous montrons, dans ce qui suit, que ces faits stylisés trouvent une partie de leurs racines dans l'histoire coloniale des Outre-Mer, à travers les effets (toujours actifs) d'institutions conçues dans le cadre de modèles coloniaux extractifs et brutaux.

3. Institutions coloniales, inégalités de droit et citoyenneté « minorée »

Les dotations initiales sur les plans sanitaires, climatiques, géologiques et humains vont sceller le destin des dépendances ultramarines en tant que colonies extractives au sens de Angeles (2007), et déterminer par la suite durablement et de manière très inégalitaire la répartition des dotations économiques et politiques au sein de ces territoires.

¹⁸ D'autres diraient que ces économies sont assistées et représentent un coût important pour la Nation à l'image des « danseuses qui coûtent cher » selon les termes de V. Giscard d'Estaing (Roinsard, 2022, p. 39).

¹⁹ Cette situation s'explique principalement par un effet pauvreté et des mesures de politiques publiques qui profitent d'abord aux plus aisés (abattement sur les impôts des ménages, réduction des charges sociales patronales, défiscalisation sur les résidences principales et le locatif).

²⁰ La faiblesse de l'offre de services se cumule avec sa concentration dans les centres urbains, le manque de transports publics ou d'infrastructures routières, la barrière de la langue, des restes à charge élevés pour une population défavorisée, ... (Chay et Mouhoussoune, 2020).

Droit colonial, pénurie de main d'œuvre et concentration de la richesse financière

Dès le départ, la contrainte forte de pénurie de main d'œuvre dans une stratégie de spécialisation économique reposant fondamentalement sur des effets d'échelle et sur l'utilisation d'une force de travail bon marché va définir et moduler l'application des droits civil, du travail, de propriété, fiscal, sociaux et politiques (Engerman et Sokoloff, 2005). Qu'elle ait été déterminée dans le cadre d'une logique d'économie de plantation (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion) ou de réserves de cantonnement (Nouvelle-Calédonie), l'objectif a toujours été le même : mettre en place un modèle de développement d'exploitation de grands domaines agricoles et miniers au bénéfice de la tutelle métropolitaine et d'une minorité locale « essentiellement blanche » (colons européens et administration coloniale).

Sa manifestation la plus visible est la répartition des droits de propriété sur le capital foncier. La concentration des terres en faveur d'une élite locale, en empêchant l'accès de la population indigène et des ouvriers agricoles à la propriété foncière, était un moyen de garantir une main d'œuvre captive et docile (Frankema, 2010). L'application du droit colonial, décliné sous la forme du Code Noir (jusqu'à 1848) dans l'Atlantique et l'océan Indien, du régime de l'Indigénat²¹ (jusqu'à 1946) en Nouvelle-Calédonie, ou encore des contrats d'engagement (jusqu'à la fin du XIXe siècle), institutionnalise cette distribution initiale très inégalitaire de la richesse foncière. Les esclaves, assimilés à une pure force de travail et considérés comme des biens mobiliers, et les indigènes, frappés d'incapacité de vente et d'achat de terrains par voie réglementaire, sont légalement dénués de tout droit de propriété. Les engagés, eux, disposent du droit de propriété, mais évoluent avec la même organisation sociale que les esclaves, disposant d'un logement, certes garanti par le contrat, bien souvent exigü, une nourriture due réduite à l'essentiel et un salaire faible servant souvent à couvrir les dettes accumulées auprès de la boutique de « l'habitation ».

Par ailleurs, le fonctionnement du marché du travail associé aux pratiques fiscales coloniales a permis d'accroître sur toute la période de colonisation ces écarts initiaux dans la distribution des dotations. Premièrement, le travail forcé ou quasi forcé (esclavagisme, engagemment, colonat partiaire²², indigénat²³, déportation de prisonniers, interdiction du vagabondage et de la mendicité) a pendant longtemps fixé le cadre de détermination des règles sur le marché du travail, faisant du salariat libre une norme assez récente dans ces territoires.

²¹ Le régime (ou Code) de l'indigénat est un régime pénal administratif spécial qui s'est appliqué aux sujets indigènes de la Nouvelle-Calédonie (mais aussi à l'ensemble des territoires coloniaux français) de 1887 à 1946. Il était constitué d'un assemblage de mesures discrétionnaires, destinées à faire régner le « bon ordre colonial », celui-ci étant basé sur l'institutionnalisation de l'inégalité et de la justice, toujours au bénéfice des colons (ayant le statut de citoyen français). Les sujets français (les autochtones et les travailleurs immigrés), eux, étaient privés de la majeure partie de leur liberté et de leurs droits politiques, et donc notamment soumis aux travaux forcés (sous forme de prestations), à l'interdiction de circuler la nuit, aux réquisitions, aux impôts de capitation (taxes) sur les réserves et à un ensemble d'autres mesures tout aussi humiliantes (Merle et Muckle, 2019).

²² Le colonat partiaire correspond à un contrat agricole de type métayage dans lequel le travailleur s'engage à donner au propriétaire une partie (proportionnelle à la récolte et souvent importante) des biens agricoles produits. Le propriétaire pouvait également imposer au planteur locataire ses propres choix de culture. Ce système, considéré comme « une relique coloniale », n'a disparu définitivement que très récemment en 2011.

²³ Dans le cas néocalédonien, la population autochtone devait accomplir des journées de travail obligatoire (une quinzaine par an), pour lesquelles ils percevaient un salaire dérisoire, leur permettant de s'acquitter de l'impôt de capitation. Le pouvoir de désigner ceux qui sont redevables de ces journées de prestation, et ceux qui paient l'impôt relève de l'autorité du chef de tribu sous le contrôle de la gouvernance coloniale.

Ce mode d'organisation des relations de travail ne laisse bien évidemment aucune perspective d'accumulation de richesses pour les populations dominées. Deuxièmement, toutes les colonies françaises sont frappées par un système fiscal régressif reposant sur des taxes imposant de fait les revenus faibles à un taux plus élevé que les revenus importants. La décomposition du système fiscal colonial français par postes et par territoires en 1898 montre que le poids des taxes indirectes dominait très nettement celui des taxes directes²⁴ : elles représentent en % du total des recettes fiscales 78,4 % pour la Martinique, 91,2 % pour la Guadeloupe, 94,9 % pour la Guyane, 89,1 % pour la Réunion, 44 % pour Mayotte, 80,1 % pour la Polynésie et Wallis et Futuna, et 92 % pour la Nouvelle Calédonie²⁵ (Seligman, 1900). Par ailleurs, certaines taxes directes sont profondément régressives, à l'image de la capitation qui prélève un même montant pour tous ou encore les taxes foncières et d'habitation qui épargnent le foncier non bâti, donc une grande partie du capital détenu par les élites coloniales.

En résumé, toute perspective d'enrichissement matériel était proscrite pour les populations dominées et l'effort contributif demandé à la classe dominante était bien faible par rapport à l'importance de leur patrimoine. Ce cadre a conduit les anciennes sociétés esclavagistes et coloniales ultramarines françaises à figurer parmi les plus inégalitaires observées dans l'histoire (Piketty, 2019)²⁶, et à le demeurer durablement jusqu'à la période récente (Govind, 2020). En effet, le changement de régime institutionnel en 1946 avec la départementalisation ne change pas fondamentalement la donne. Dans les sociétés ultramarines, à l'origine profondément rurale, le partage de la terre est un indice de la domination et des inégalités sociales. Dans le domaine des politiques foncières et environnementales, les grands propriétaires terriens ont très souvent réussi à imposer, aux autorités publiques locales, nationales et même européennes, leurs modes de production et leur modèle agricole, dans le cadre de fonctionnements institutionnels hérités des temps coloniaux (Mas, 1996). A l'image de la grande réforme foncière entreprise dans les DROM à partir des années 1960²⁷, censée transformer les structures agricoles héritées de la période coloniale en exploitations agricoles familiales au profit du monde rural pauvre (petits paysans et les sans-terre), a en réalité permis aux « grands propriétaires » de vendre leurs terres (et prioritairement les moins fertiles) dans des conditions très favorables. Leur processus d'accumulation a pu donc se poursuivre sans entrave, en abandonnant le secteur agricole pour des activités plus lucratives, principalement les activités commerciales liées à l'import-distribution et les projets immobiliers et touristiques (Candau et Gassiat, 2019).

La littérature théorique a depuis longtemps identifié les mécanismes institutionnels permettant à ces inégalités extrêmes de richesse de traverser les âges à travers le rôle de l'héritage (Piketty, 2000). D'abord, l'héritage patrimonial (notamment la terre) est un facteur puissant de perpétuation des inégalités à travers les générations : sa présence implique une

²⁴ Pour les Outre-Mer français, Seligman (1990) recense comme droits indirects les droits de douane à l'import et à l'export, les taxes sur diverses marchandises comme l'alcool, le tabac, l'opium, les droits de tonnage et de navigation, l'octroi de mer, et les droits de timbre, et comme droits directs la taxe foncière et d'habitation, la capitation, la taxe professionnelle, ...). Par ailleurs, le secteur Poste et télégraphe est sous monopole d'Etat.

²⁵ Pour la Nouvelle-Calédonie, ce poids diminuera légèrement les années suivantes avec l'introduction de la capitation en 1901.

²⁶ Les 10 % les plus riches détenaient plus de 80% des revenus et près de 100% du patrimoine.

²⁷ encadrée par les lois du 2 août 1961 et du 17 décembre 1963 et mise en œuvre par la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER).

corrélation des niveaux de richesse entre deux générations supérieure à celle des revenus même en retenant l'hypothèse de marchés de crédit parfaits. En levant cette dernière hypothèse, l'impact de l'héritage est encore plus fort puisque les transferts de richesse générés contribuent à maintenir également la persistance des écarts intergénérationnels de revenus, condamnant les populations pauvres au départ à le rester durablement dans des schémas de type « *poverty trap* » (Freeman, 1996) ou « *low-mobility traps* » (Banerjee et Newman, 1993). Ensuite, l'héritage « humain », c'est-à-dire la transmission directe (génétique ou effets d'interaction et d'apprentissage) des compétences familiales, explique également la persistance intergénérationnelle des écarts de revenu entre dynasties. Miller (2011) indique que cela est particulièrement vrai pour les sociétés coloniales agraires. Les propriétaires fonciers ont pu dès l'origine développer des capacités productives importantes (compétences techniques et managériales, réseaux d'affaire et de financement, ...), dotations qu'ils ont transmises à leurs enfants, lesquels ont pu développer en retour leurs propres capacités productives, pérennisant la rentabilité financière des domaines hérités.

Spécificités juridiques, inégalités des droits sociaux et démocratie capturée

De manière plus générale, le traitement juridique des Outre-Mer dans l'histoire coloniale et contemporaine a façonné les bases d'une « citoyenneté minorée », vecteur d'inégalités dans l'accès à certains droits fondamentaux (Roinsard, 2022).

Il n'est pas surprenant qu'avant 1946, le principe de spécialité juridique coloniale qui régissait les colonies françaises, selon lequel les lois adoptées en métropole n'étaient pas appliquées dans les colonies ou seulement à la demande expresse du législateur ou de l'exécutif, ait produit de profondes inégalités en défaveur des populations dominées, tant en matière commerciale que sur les questions civiles (droits de propriété, droit du travail, droit à l'éducation, ...). Soumises au régime des décrets, les colonies étaient administrées par le ministère des Colonies et plus encore par les gouverneurs qui étaient les seuls, en dernier ressort, à pouvoir appliquer ou non les décrets, dans un contexte juridictionnel fortement biaisé en faveur des propriétaires et des employeurs (Piketty, 2019). Le plus souvent, l'Etat se mettait *de facto* au service des dominants pour imposer, par le biais de sanctions financières, une forte discipline au travail et maintenir les salaires au strict minimum en échange d'une réduction de l'usage de châtiments corporels par les propriétaires (Stanziani, 2013). La littérature académique montre que ce type de résultats est commun dans le monde des colonies extractives (Engerman et Sokoloff, 2005) : là où le pouvoir ou l'influence politique est concentré au sein d'un groupe réduit de la population, ce dernier a été capable de définir les politiques et les institutions à son avantage.

Au contraire, la situation de citoyen de « seconde zone » réservée aux ultramarins après 1946 est plus difficile à comprendre, surtout pour les territoires (la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion, et Mayotte en 2011) qui avaient opté pour l'identité et l'assimilation législative à travers le statut politique de la départementalisation²⁸. En effet, même si en théorie,

²⁸ Les autres territoires (Polynésie Française, Saint-Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna, et plus tard, en 2007, Saint-Barthélemy et Saint-Martin) ont choisi de conserver le principe de spécialité législative à travers le statut de Collectivités d'Outre-Mer (COM). La Nouvelle-Calédonie a choisi elle d'adopter un statut *sui generis* et la voie de l'autodétermination.

ces derniers sont assimilés à des départements et que le droit commun s'applique, les DROM ont conservé une particularité juridique qui renvoie à leur passé colonial, celle de disposer d'une législation spécifique d'exception à travers l'article 73 de la Constitution. Aussi, l'État et ses administrations se sont longtemps réfugiés derrière ce principe d'exceptionnalité pour y retarder notamment l'application de la législation sociale, essentiellement pour des raisons démographiques (des taux de natalité et de fécondité supérieurs à la moyenne nationale) et des considérations économiques. La hausse des salaires et des cotisations sociales, inhérente à l'extension de la législation sociale, a souvent suscité le mécontentement du patronat, démontrant une nouvelle fois la capacité de la « plantocratie » locale à détourner les premiers temps de la départementalisation à leur avantage. La mise en œuvre de la législation sociale dans les DROM s'est donc faite progressivement et sur un temps très long, perpétuant ainsi les inégalités par rapport à la métropole (Terral, 2014). Il aura fallu attendre la fin des années 2000 pour que l'égalité des droits sociaux devienne une réalité pour ces territoires (alignement des allocations familiales en 1993, du SMIC en 1996, du RMI en 2002 et extension du RSA en 2011, ...) ²⁹, sous l'effet conjoint des lois de décentralisation et la mobilisation des acteurs politiques, administratifs et associatifs ultramarins, même si certaines différences existent toujours (Gautier, 2014).

Une question s'impose alors. Quels mécanismes institutionnels ont permis aux anciennes élites coloniales de tirer parti d'un changement de régime politique pourtant radical, caractérisé par les principes démocratiques et d'Etat de droit. Acemoglu et Robinson (2008) apporte un éclairage théorique intéressant sur la capacité d'un système démocratique à maintenir voire à créer des institutions économiques extractives (notamment sur le droit du travail) dans l'intérêt des élites, sous certaines conditions (notamment la fourniture de biens publics aux citoyens). Les auteurs proposent un modèle dans lequel la définition des institutions et la distribution des ressources résultent de l'interaction entre le pouvoir politique *de jure*, déterminé par les institutions politiques, et les investissements dans le pouvoir politique *de facto*, réalisés par la classe élitaires sous forme de « *lobbying* », de corruption ou de violence, pour influencer sur les décisions politiques. Deux enseignements de ce modèle nous concernent directement. En premier lieu, à l'équilibre, la distribution des institutions économiques est invariante par rapport au régime politique (démocratie versus dictature). En effet, en démocratie où le pouvoir *de jure* est majoritairement détenu par les citoyens, les élites vont investir massivement dans la construction d'un pouvoir *de facto* capable de compenser la perte de leur pouvoir politique *de jure* due au changement de régime politique et maintenir leur contrôle sur les institutions économiques. En deuxième lieu, en supposant la relative inertie des régimes politiques, les institutions démocratiques peuvent survivre tout en favorisant la création d'institutions économiques en phase avec les intérêts des élites dans le cadre d'une « démocratie capturée ».

Ces résultats lèvent en partie le voile sur la persistance, à travers le temps et les régimes politiques, de certaines institutions économiques extractives, héritées de la colonisation, en dépit d'un réel bouleversement des institutions politiques apporté par la départementalisation et l'abolition du régime de l'indigénat. D'ailleurs, plusieurs travaux récents sur les activités de

²⁹ Ce n'est toujours pas le cas pour Mayotte. L'Etat a estimé la durée de rattrapage et d'alignement du droit commun à 15 ans, soit 2025, une durée qui risque néanmoins d'être prolongée compte tenu de la pression migratoire (Roinsard, 2022). Par ailleurs, en raison de leur statut de spécificité législative, certains droits sociaux (allocations chômage, RSA, ...) restent encore inaccessibles pour les COM.

corruption et de lobbying dans les Outre-Mer semblent accréditer cette thèse. D'abord, selon le dernier rapport de l'AFA (2022), les territoires ultramarins font partie des régions les plus corrompues de France, très loin au-dessus de la moyenne hexagonale³⁰ et touchant principalement le secteur public. Ensuite, en étudiant le fonctionnement de « l'Etat Outre-Mer », Beauvallet *et al.* (2016) insistent sur la récurrence de trajectoires individuelles, à double sens, circulant entre les différents niveaux de l'appareil d'Etat chargé des Outre-Mer et les groupes d'intérêt (groupes patronaux et mobilisations associatives)³¹ revendiquant un rôle dans la définition des contours de l'action publique en direction des Outre-Mer.

4. Institutions coloniales, organisation sociale, et inégalités culturelle et éducative

Les institutions formelles, telles que l'Etat de droit, les droits de propriété, le fonctionnement démocratique ou encore l'aversion à la corruption, n'expliquent qu'une partie de la dynamique historique des inégalités. L'étude du phénomène de colonisation à travers l'espace et le temps met également en avant le rôle significatif, si ce n'est prépondérant, des caractéristiques du « capital humain importé » (Glaeser et al., 2004), lequel inclut les institutions informelles comme les valeurs et normes culturelles, les croyances, les traditions et coutumes, la confiance en soi et aux autres, l'éthique, ... (North, 1991 ; Putterman, 2013). Ces institutions sont parfois qualifiées de « primaire » car à la base de l'émergence et de la conception des institutions plus formelles. Elles représentent les règles non écrites du jeu qui déterminent la conscience collective de la société, en clair les valeurs devant être considérées comme désirables ou naturelles, et justifient en définitive les actions privées et publiques en conformité avec ces valeurs (Licht *et al.*, 2007). En ce qui concerne les Outre-Mer, deux institutions de ce type méritent une attention particulière, à savoir la culture et l'éducation.

Capital culturel et habitus colonial

Le travail forcé ou quasi forcé, évoqué précédemment, par nature ne laisse bien évidemment aucune perspective de mobilité sociale par l'accumulation de richesses pour les populations dominées. Néanmoins, son effet le plus puissant, car invisible et toujours actif, s'exerce au niveau de la formation du capital culturel³² et des « *habitus* », entendu ici au sens

³⁰ Le nombre d'infractions d'atteinte à la probité condamnées pour 100 000 habitants sur la période 2014-2020 est de 13,6 pour la Guadeloupe, 5,1 pour la Guyane, 5,1 pour la Martinique, 4,5 pour Mayotte, 7,9 pour la Réunion, 12,1 pour la Nouvelle-Calédonie et 6,9 pour la Polynésie contre 4,7 pour France hexagonale.

³¹ Depuis la deuxième moitié des années 1980, l'activité de *lobbying* des acteurs politiques, économiques et associatifs s'organise et se multiplie avec la création de groupes ayant une vraie influence sur les décisions de politique économique : la FEDOM, EURODOM, le CREFOM pour ne citer qu'eux.

³² Il pourrait également avoir un effet sur le capital psychologique et physique. Même s'il n'y a pas encore de consensus dans la littérature, certains travaux, mobilisant l'épigénétique, suggèrent qu'il y aurait une transmission intergénérationnelle du traumatisme psychologique de l'esclavage à travers un impact chimique sur l'ADN. Ceci pourrait notamment expliquer pourquoi les populations d'Outre-Mer, dont une grande partie descend d'ancêtres ayant subi les traumatismes de l'esclavage, de l'engagement et de l'indigénat, seraient plus exposées à des maladies comme l'hypertension artérielle, le diabète ou l'obésité (Grossi, 2020). Cela pourrait aussi expliquer une probable transmission intergénérationnelle de la violence dans les liens filiatifs particulièrement prononcée dans les Outre-Mer (Fontaine *et al.*, 2020).

de Bourdieu (1980)³³, c'est-à-dire comme une intériorisation de l'extériorité et la formation d'un inconscient individuel et collectif au cours du processus de socialisation débuté pendant l'ère colonial. Les rapports sociaux de production instaurés dans les sociétés coloniales sont au fondement de l'intériorisation de l'immobilité et des inégalités sociales. Celles-ci étaient largement intégrées verticalement, s'appuyant sur un jeu d'obligations réciproques entre propriétaires et travailleurs, les premiers assurant les moyens de survie des seconds (travail, habitat, santé, entretien de la famille, etc.), les seconds assurant la prospérité économique des premiers en leur offrant leur force de travail (Ho, 2008).

L'*habitus*, construit dans ce cadre paternaliste, mêlant étroitement domination, solidarité et inégalités, a été tellement structurant qu'il va continuer à exercer son influence même après la disparition du monde colonial, se transmettant de générations en générations selon une dynamique autoréalisatrice (Roinsard, 2014). L'intégration verticale par la grande propriété a été simplement remplacée par une nouvelle forme d'intégration verticale reposant sur les transferts publics et la dépendance à un régime « assistanciel » porté par l'Etat. En clair, la pauvreté, les inégalités et relations de dépendance ont été intériorisées par les ménages pauvres, acceptant en quelque sorte leur « destin », peu importe la nature du rapport de dépendance (une élite blanche coloniale ou un Etat-providence).

Même si l'action publique, déclinée depuis le début des années 1980 au niveau territorial, suite à la mise en œuvre d'un processus de transferts de compétences aux décideurs locaux, s'est accompagnée indiscutablement d'une amélioration globale du sort des ultramarins, la logique de la dépendance et de l'intégration verticale n'a pas disparu : elle inclut désormais les élus locaux. Certaines politiques publiques sociales apparaissent comme des outils de captation des ressources par les élites politiques locales pour entretenir et reproduire les mécanismes de domination hérités de la société coloniale dans le cadre d'une redistribution « clientélaire »³⁴ (Deschamps et al., 2020). Plus globalement, cette analyse est conforme aux enseignements de la littérature académique sur l'existence d'un lien de long terme entre travail forcé, particulièrement l'esclavage, et niveau de confiance sociale par l'intermédiaire d'une modification de caractéristiques individuelles (normes, croyances et routines de décision) se transmettant de parents à enfants au cours du temps (Nunn et Wantchekon, 2011).

D'autres explications théoriques alternatives peuvent également justifier le caractère autoréalisateur des inégalités par le canal culturel. D'abord, la transmission intergénérationnelle des ambitions et des goûts hérités de la cellule familiale ou d'un groupe sociologique de référence peut façonner la propension individuelle à la (non)prospérité économique (Boudon, 1974). Si les individus évaluent leur réalisation sociale par comparaison à leur groupe sociologique de référence, alors il est possible que les descendants des classes dominées ne soient pas incités à investir en capital humain et à sortir de leur condition initiale dans la mesure où la pression sociale pour la réussite est faible. Le raisonnement inverse tient pour les

³³ « Produit de l'histoire, l'*habitus* produit des pratiques, individuelles et collectives, donc de l'histoire, conformément aux schèmes engendrés par l'histoire ; il assure la présence active des expériences passées qui, déposées en chaque organisme sous la forme de schèmes de perception, de pensée et d'action, tendent, plus sûrement que toutes les règles formelles et toutes les normes explicites, à garantir la conformité des pratiques et leur constance dans le temps » (Bourdieu, 1980, p. 91).

³⁴ A titre d'exemple, dans le cadre de la politique contre le chômage qui est un phénomène massif dans les Outre-Mer, les maires se sont arrogé une grande marge de manœuvre dans la distribution des différents types d'emplois aidés, notamment les emplois-jeunes, au profit de leur électorat (Roinsard, 2014).

descendants des classes favorisées. Le statut social d'origine, conditionné par l'histoire coloniale, serait donc un puissant mécanisme de reproduction des inégalités. Ensuite, la persistance des inégalités intergénérationnelles est parfois associée au phénomène de discrimination statistique (Piketty, 2000 ; Parodi, 2010). Celle-ci consiste à exclure un individu en raison de défauts qu'on lui prête parce que les membres de son groupe d'appartenance sont supposés avoir souvent ces défauts. Dans les Outre-Mer, les préjugés sont tenaces et stigmatisent encore aujourd'hui certains groupes sociaux historiquement constitués. En mesurant, par les techniques de *testing*, l'ampleur des discriminations à l'accès à l'emploi dans la restauration sur quatre territoires (La Guadeloupe, La Martinique, La Réunion et Paris), Anne *et al.* (2021) constatent que les candidats d'origine ultramarine ont 22% de chance de moins que les candidats d'origine métropolitaine d'obtenir une réponse positive à un entretien d'embauche quel que soit le lieu considéré.

Capital éducatif, élitisme et assimilation

Les mécanismes à l'œuvre du côté éducatif renforcent cette construction sociologique des inégalités. Là encore, le poids de l'histoire est réel tant les structures coloniales en matière d'éducation semblent peu affectées en dépit de plusieurs décennies de réformes en faveur d'une éducation de masse (Viegi, 2016).

En premier lieu, le système éducatif a été généralement délaissé par l'Etat colonial. Même si aucune reconstitution fine de données d'archives n'existe pour les territoires ultramarins à notre connaissance, il paraît évident que les investissements publics réalisés au bénéfice des populations autochtones étaient très faibles voire inexistants. Plusieurs rapports parlementaires, datant de la fin de l'ère coloniale, font état de taux de scolarisation observés extrêmement faibles dans les quatre vieilles colonies d'Outre-Mer et un état catastrophique du service général de l'enseignement (Schmidt, 2009). Par ailleurs, plusieurs études récentes sur le coût de la colonisation dans les ex-colonies françaises du second Empire (Afrique du nord, Afrique de l'Ouest, Afrique Subsaharienne et Indochine) délivrent plusieurs enseignements majeurs susceptibles de nous éclairer sur la situation ultramarine (Huillery, 2014 ; Cogneau *et al.*, 2021). Premièrement, la dépense publique centrale est fortement biaisée en faveur des intérêts des colons français et de l'administration centrale en favorisant les dépenses militaires, les investissements dans les infrastructures essentielles aux mines et aux plantations et la mise à disposition des colons de services publics aux standards métropolitains (éducation, santé, électricité, ...). Deuxièmement, en dépit de ressources fiscales fragiles, le coût exorbitant de fonctionnement du système colonial repose principalement sur les épaules des colonies. En effet, c'est principalement elles qui financent les salaires démesurés³⁵ (par rapport aux ressources locales) des administrateurs, instituteurs, docteurs, magistrats, ingénieurs, ..., ne laissant que peu de marges de manœuvres pour soutenir des programmes d'éducation de masse.

³⁵ Les agents au service de l'administration coloniale bénéficient, selon le territoire et la période, d'une prime d'expatriation complétée par un ensemble d'allocations liées à l'éloignement, au risque, à l'installation, à la charge familiale et au coût de la vie (Cogneau *et al.*, 2021). Le dispositif de sur rémunération des fonctionnaires dans les Outre-Mer a bien des racines coloniales même si aujourd'hui il concerne une partie significative des emplois locaux.

En second lieu, l'organisation même de l'école coloniale était très inégalitaire. Sa fonction principale était de constituer une élite éduquée et assimilée capable d'améliorer la productivité de la colonie afin de maximiser la capacité du colonisateur à extraire la rente (Viegi, 2016). Globalement, elle était structurée de manière duale et très hiérarchisée (Engerman et Sokoloff, 2005 ; Lucas *et al.*, 2007) : (i) quand elle existe, une instance d'excellence d'enseignement secondaire et supérieur (avec les écoles de droit), dont l'unique objectif visait à former une élite en cohérence avec l'ordre colonial qu'elle devait faire vivre et reproduire, et (ii) un réseau d'écoles élémentaires, confié d'abord aux Congrégations et ensuite aux laïques, déshérité et contesté par la bourgeoisie locale, dont la vocation était de fournir à la grande partie pauvre de la population (et considérée comme racialement et socialement inférieure) les rudiments d'instructions et les compétences nécessaires à la pérennité de leur destinée, en l'occurrence les métiers de l'agriculture pour les hommes et les tâches ménagères pour les femmes. En clair, il ne s'agissait pas pour l'école coloniale d'atténuer les différences sociales et raciales mais bien de construire un système éducatif adapté à ces différences voire à les légitimer. Ce modèle a très largement contribué à renforcer l'habitus (et la dynamique de formation du capital culturel) discuté plus haut puisque, encore aujourd'hui, la valorisation de la réussite scolaire par les descendants des populations dominées n'est pas identique à ce qui a cours en métropole (Valat, 2021). Dans le contexte du paternalisme colonial, il va également nourrir le développement de relations sociales s'appuyant sur la corruption et le clientélisme puisqu'une population peu formée et peu qualifiée n'est pas en mesure de s'opposer à ce type de pratiques et de s'affranchir de la dépendance des élites³⁶ (Goldin et Katz, 2008).

Contrairement à ce que l'on était en droit d'espérer, l'école moderne assise sur les institutions républicaines, instaurée à partir de 1946 dans tous les territoires ultramarins, va malheureusement conduire à la reproduction des inégalités de capital humain héritées de l'époque coloniale. Le principe « égalitariste » de l'école de la République n'est pas toujours compatible avec la réduction des disparités sur des populations marquées par une grande diversité socialement constituée³⁷, avant l'entrée dans le cycle d'enseignement obligatoire, mais aussi anthropologiquement construite avec des populations immigrées³⁸ en difficulté (Lucas *et al.*, 2017). Le principe d'assimilation culturelle, lui, déjà en vigueur pendant la période coloniale pour les élites et élargi depuis à la masse scolarisée, n'est pas sans conséquence sur l'estime de soi et l'acceptation de la réussite par l'école dans un environnement scolaire où les populations en grande partie d'origine africaine et asiatique se voient privées de leur histoire, de leur langue, de leurs coutumes (Viegi, 2016). Néanmoins, le fonctionnement reste classique, certes plus intense pour les anciennes sociétés coloniales (Valat, 2021)³⁹, reposant sur une

³⁶ Uslaner et Rothstein (2016) montrent que les niveaux historiques d'éducation sont un bon prédicteur pour les niveaux de corruption contemporains.

³⁷ Un autre facteur important est aussi à considérer. L'élitisme en matière d'éducation n'a pas disparu en France hexagonale comme en Outre-Mer. L'investissement éducatif demeure encore très inégalement réparti au sein des populations selon les origines sociales des enfants comme de leur réussite scolaire initiale (Piketty, 2019).

³⁸ Ces populations viennent d'Haïti pour la Guadeloupe, du Suriname et du Brésil pour la Guyane, des Comores pour Mayotte et des Comores et de Mayotte pour La Réunion.

³⁹ Valat (2021) montre que, par rapport aux métropolitains, les ultramarins (i) proviennent plus fréquemment d'origines sociales défavorisées avec des parents très souvent appartenant à des catégories socioprofessionnelles peu qualifiées, (ii) ont moins parlé français dans leur enfance impliquant des difficultés d'insertion dans un système d'instruction essentiellement en français, (iii) davantage issus de familles nombreuses et en souffrance sociale (alcoolisme, violences, ...).

combinaison de la transmission intergénérationnelle de la position socio-économique (et surtout des capacités sociales et culturelles) et des mécanismes institutionnels « pro riches » bien connus (sélectivité des financements par le système bancaire, les effets de pairs, l'effet « assurantiel » de la richesse héritée des parents, ...).

5. Institutions coloniales, organisation des échanges internationaux et dépendance commerciale

Sur le volet international, l'approche coloniale française, basée sur la centralisation et l'assimilation des territoires colonisés, est à l'origine du caractère rigide et relativement fermé des structures commerciales ultramarines, avec une dépendance forte et persistante par rapport au pouvoir tutélaire (Athow et Blanton, 2002).

Pacte colonial, principe de l'exclusif et dépendance commerciale

En particulier, l'organisation des échanges extérieurs a été façonnée par le « Pacte colonial », lequel a laissé des traces indélébiles dans la structure productive et d'exportation des économies ultramarines (Hoarau, 2021). Celui-ci s'est construit autour d'une logique d'extraction pure de richesse, c'est-à-dire d'une mise en valeur du territoire colonial pour que ce dernier rapporte rapidement à la métropole plus qu'il ne lui coûte. C'est d'abord le système de la double exclusivité : produire et exporter vers la métropole (et uniquement vers la métropole) les matières premières indispensables au fonctionnement des industries et/ou recherchées par les consommateurs du continent, et servir de débouchés « privilégiés » pour les produits manufacturés métropolitains (interdiction de produire et de se fournir ailleurs). C'est aussi le privilège du pavillon, en l'occurrence le monopole français sur le transport maritime. Ce monopole externe s'est accompagné d'un développement de monopoles secondaires sur le commerce interne, au sein même des territoires, contrôlés par certains membres de l'élite administrative et économique locale (Hamilton, 1948).

Cette logique de « l'exclusivité » sera reprise dans la période postcoloniale, en remplaçant la contrainte par les incitations⁴⁰, enfermant durablement les Outre-Mer dans un système de commerce basé sur la dépendance : (i) à un partenaire lointain à savoir la France hexagonale (et plus généralement l'Europe) au détriment de la coopération et de l'intégration régionales, (ii) aux exportations de produits agricoles tropicaux peu rémunérateurs pour les DROM (sucre, banane, coprah), de nickel pour la Nouvelle-Calédonie, et des perles pour la Polynésie française, (iii) aux importations de produits manufacturés et de biens alimentaires en bloquant toutes perspectives pour le développement industriel local hors industrie sucrière et extractive, et (iv) à un secteur de l'import-distribution puissant et très concentré (à la fois horizontalement et verticalement), détenu majoritairement par la grande bourgeoisie locale (issue en partie des

⁴⁰ A l'image des politiques de soutien françaises et européennes bénéficiant pendant longtemps aux cultures spéculatives de la canne et de la banane (quotas, prix garantis et aides financières) dans le cadre des Organisations Communes du Marché, maintenant des prix européens artificiellement hauts par rapport aux prix mondiaux et bloquant toutes incitations à la diversification. L'Union Européenne a récemment changé de stratégie concernant ces filières mais l'Etat français continue à assurer le relais.

grandes familles coloniales). En clair, l'histoire coloniale a créé les conditions de systèmes productifs faiblement diversifiés (Keneck-Massil *et al.*, 2021).

Dépendance commerciale, vulnérabilité économique structurelle et persistance des inégalités

Plusieurs mécanismes historiquement fondés sont sous-jacents à la faible diversification productive, et à la dépendance excessive induite aux importations lointaines, sur la période contemporaine.

Elle résulte, d'abord, de la collision de deux mondes très différents (Rochoux, 1987) : (i) le modèle colonial d'économie de plantation, structuré autour du triptyque du secteur de plantation, du secteur commercial d'import-export charnière entre la métropole et l'île et d'un secteur domestique (petites entreprises agricoles ou de petits commerces), sous pression des importateurs et tourné vers un marché local étroit⁴¹, et (ii) le modèle postcolonial de type MIRAB (parfois qualifié de rente administrative), basé sur un engagement fort de l'Etat français en matière d'investissements publics et de transferts financiers et sociaux. Le recours massif aux transferts publics va entraîner une amélioration rapide du niveau de vie des populations qui s'accompagne naturellement d'une hausse importante de la consommation domestique. L'appareil productif local étant bloqué à cause des stigmates du modèle colonial, ce surplus de demande intérieure ne peut être satisfait que par une explosion des importations, renforçant la dépendance vis-à-vis de la métropole (et plus tard de l'Union Européenne)⁴². Il faudra attendre le début des années 1980, avec la mise en œuvre dans les Outre-Mer d'une stratégie d'import-substitution, pour qu'elle soit atténuée sans pourtant autant la remettre en question⁴³. Sans surprise, cette organisation du commerce dans les territoires ultramarins va largement profiter à l'import-distribution, héritière du secteur d'import-export du modèle colonial. Cela fait dire à certains observateurs que les Outre-Mer français sont encore à certains égards des économies de « comptoir ».

Elle découle ensuite de la répartition initiale des dotations naturelles (le capital foncier) et des rentes associées (les exportations de sucre, de banane ou de nickel) très inégalitaire, générant des dynamiques de type « *Dutch disease* » (Behzadan *et al.*, 2017). Un boom dans le secteur de la rente spéculative génère un effet revenu asymétrique en faveur des plus riches, ce

⁴¹ Cette structure dualiste de l'économie de plantation ou d'extraction (secteur moderne/secteur traditionnel) a conduit à l'émergence d'un secteur informel qui, certes s'est réduit, mais continue à avoir un poids non négligeable aujourd'hui. A titre d'exemple, les entreprises informelles emploient 15 % de la population active occupée à Mayotte en 2015 (Daubrée *et al.*, 2021).

⁴² Cette masse considérable de dépenses supplémentaires au profit des Outre-Mer n'aura pas exactement les effets attendus même si elle a permis d'améliorer considérablement la situation initiale, tant sur le plan des équipements collectifs que sur le plan des revenus individuels (Rochoux, 1987). En effet, l'effet du multiplicateur keynésien est drastiquement réduit par la propension à importer structurellement élevée.

⁴³ L'industrie de transformation représente au plus 8% du PIB en Nouvelle-Calédonie qui reste à ce jour le territoire ultramarin le plus performant dans ce domaine. La mise en route de cette industrie a été permise par l'adoption d'un arsenal de dispositifs de soutien (abattement fiscal et défiscalisation, FEDER, Fonds d'Investissement de Proximité Outre-Mer, exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale, mesures de soutien au transport/fret, prime à l'emploi et contrat d'accès à l'emploi, aménagement de zones d'activités et de zones stratégiques, octroi de mer, ...) qui ne permettent pas de compenser intégralement la présence d'un grand nombre de handicaps structurels (Hoarau, 2021).

qui provoque une augmentation de la demande de services (principalement de « luxe »⁴⁴). Cette hausse de la demande va déplacer le facteur travail du secteur industriel vers le secteur des services, impliquant une dépendance plus grande aux importations de biens manufacturés. En résumé, l'inégalité au départ de la répartition du capital naturel est susceptible d'aboutir à un blocage du secteur industriel et à une croissance faible à long terme. Plus la distribution de la rente est inégale et plus l'effet est puissant, et ce même en présence d'une inégalité temporaire ou d'un boom temporaire sur le secteur de la rente. Cet effet est amplifié par la répartition inégale de la rente administrative avec le dispositif de sur rémunération des fonctionnaires dans les Outre-Mer, lequel est susceptible d'engendrer le même type de dynamiques (Hoarau, 2021).

Elle est, enfin, le fruit d'un cadre juridique longtemps défavorable à la coopération régionale. Même si l'émancipation des Outre-Mer en matière d'échanges extérieurs, indissociable d'une meilleure insertion dans leur environnement régional, est depuis longtemps identifiée comme un des principaux leviers de leur croissance durable (Vlody, 2016), le cadre législatif dans ce domaine va mettre longtemps à s'y conformer (Blanc et Rakotondraso, 2018). Le transfert de compétences en matière de coopération internationale décentralisée et de « diplomatie territoriale » touche d'abord la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, dès 1984, même si ces territoires vont devoir attendre 1999 et 2004, respectivement, pour être autorisés par la République à être membres, membres associés ou observateurs, en leur nom propre, d'organisations internationales du Pacifique. Du côté des DROM, depuis la loi d'orientation pour l'Outre-Mer du 13 décembre 2000, renforcée par la loi du 5 décembre 2016 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des Outre-Mer dans leur environnement régional, l'élargissement de leurs prérogatives est significatif. Ils peuvent désormais participer (en théorie) aux organisations internationales en qualité de membre associé ou observateur, en leur nom propre, mais toujours pas en tant que membre à part entière⁴⁵, contrairement à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie française. Les autres COM (Wallis et Futuna, Saint-Martin et Saint-Barthélemy), quant à eux, ne disposent toujours pas de compétences particulières en matière de relations extérieures.

Ces dynamiques défavorables au niveau du commerce extérieur ont participé à construire une situation de vulnérabilité économique structurelle forte, laquelle permet d'expliquer plus globalement la persistance de la fragilité et de la nature inégalitaire des modèles économiques ultramarins (Hoarau, 2021). La vulnérabilité économique structurelle ou héritée, à ne pas confondre avec la vulnérabilité économique globale⁴⁶, résulte de facteurs permanents échappant au contrôle des décideurs politiques du territoire considéré, soit le fruit de la combinaison de (i) l'ampleur et la fréquence des chocs exogènes (naturels et commerciaux) et (ii) l'exposition à ces chocs engendrée par la présence de handicaps structurels lourds et nombreux dont les

⁴⁴ Les services de luxe sont définis comme les services dont la demande augmente avec le revenu (gardiennage, garde d'enfants, majordome, ...).

⁴⁵ Si les DROM de l'Atlantique ont su mobiliser activement, certes très récemment, leurs nouvelles prérogatives, la réalité est toute autre pour les DROM de l'océan Indien. Ni La Réunion, ni Mayotte ne participent, au sens large comme au sens strict, aux organisations de la zone (SADC, COMESA, IORA ou COI) (Dormoy, 2020).

⁴⁶ La vulnérabilité économique globale se définit comme le risque qu'un pays subisse une baisse significative de son taux de croissance moyen à long terme suite à des chocs exogènes imprévus (Guillaumont, 2010). Elle est constituée de deux éléments, à savoir (i) la vulnérabilité structurelle et (ii) et le défaut de résilience (capacité à réagir aux chocs) encore appelé « vulnérabilité construite ».

facteurs historiques liés à la stratégie coloniale⁴⁷. Sur le long terme, le contexte d'incertitude qu'elle génère conduit à une réduction des niveaux de consommation, d'investissement et de productivité des facteurs, à une augmentation de la volatilité et de l'imprévisibilité de la politique économique, à une détérioration de l'environnement institutionnel et des conditions de vie des pauvres, et au creusement des inégalités socioéconomiques (Guillaumont, 2010). Les rares travaux empiriques sur ce sujet semblent confirmer que la vulnérabilité économique structurelle est bien une caractéristique ultramarine (Bayon, 2007 ; Goavec et Hoarau, 2015 ; Hoarau, 2021).

6. Conclusion

Pour conclure, conformément aux enseignements de la Nouvelle Economie Historique, « nous réalisons à présent qu'il est impossible de comprendre pleinement l'état actuel du monde, et comment avancer, sans comprendre le passé et les processus dynamiques qui nous ont conduit là où nous sommes aujourd'hui »⁴⁸ (Nunn, 2020). La prospérité économique est un processus remarquablement persistant, ce qui fait de la compréhension de ses racines historiques une condition nécessaire pour appréhender des phénomènes tels que la pauvreté et les inégalités (Nunn, 2014).

Or, s'il est une régularité qui caractérise l'histoire des Outre-Mer français, c'est bien celle des inégalités. L'égalité civile (accès au suffrage universel pour les hommes) est une réalité dès 1848 pour les DROM, dès leur appartenance à la France pour la Polynésie française et Wallis et Futuna, et dès 1946 pour la Nouvelle-Calédonie. L'égalité politique est obtenue en 1946 pour les DROM (en 2011 pour Mayotte) avec la départementalisation, les autres territoires ayant fait le choix de la spécialité législative. L'égalité des droits sociaux n'est acquise qu'à la fin des années 2000 pour les DROM (avec un report en 2025 pour Mayotte), et n'est toujours pas une réalité pour les autres territoires ultramarins. Par ailleurs, les sept décennies de décolonisation qui viennent de s'écouler n'ont fait que déplacer le problème en transformant les inégalités civiles et sociales en inégalité réelle. Cette inégalité réelle s'évalue « par le droit et les dépenses en matière d'investissement, d'infrastructures et de services publics, par l'économie et la structure des échanges commerciaux qui se fait au profit de la métropole et des quelques oligarques locaux, par les effets de l'assimilation et du monolinguisme d'Etat en termes de diffusion sélective du capital culturel, par les politiques d'ingénierie démographique qui fixe sur place les moins diplômés et les moins employables » (Roinsard, 2020, p. 40).

En clair, les politiques « républicaines » économiques, sociales, éducatives et migratoires implémentées dans les Outre-Mer depuis la fin de la colonisation n'ont pas permis de briser une structure sociale très inégalitaire se traduisant par une marginalisation croissante des

⁴⁷ L'on retrouve les conditions géographiques (petite superficie, éloignement, isolement, exposition à de nombreux chocs exogènes, écosystèmes fragiles), l'histoire (liens politiques particuliers avec l'ancienne puissance coloniale, dépendance par rapport à l'extérieur, reproduction de certaines institutions coloniales), la situation sociale (intensité faible et volatilité du capital humain, instabilité du marché du travail, insécurité), la structure économique (défauts d'économies d'échelle, marchés locaux limités, manque de diversification des activités économiques, accès difficile aux ressources externes, prévalence de monopole naturel et de structures oligopolistiques).

⁴⁸ Traduit de « we have now come to realize that it is impossible to fully understand the current state of the world, and how to move forward, without understanding the past and the dynamic processes that got us to where we are today » (Nunn, 2020).

populations précaires (chômeurs, inactifs, travailleurs pauvres issus des classes populaires). Globalement, l'on distingue trois phases plus ou moins longues dans l'application de ces politiques publiques (Chantreuil *et al.*, 2023). La première phase, qui débute à partir de 1946, se focalise sur la fourniture des infrastructures de base afin d'améliorer les structures matérielles du bien être humain et particulièrement les conditions sanitaires (habitat, hôpitaux, écoles, routes, électrification, réseau d'eau potable, ...). La seconde phase, lancée dans les années 1960-1970, s'attaque aux volets démographiques et sociaux avec pour objectif de briser la pauvreté endémique (politiques antinatalistes et migratoires, politiques sociales et familiales de rattrapage, réforme foncière, scolarisation, développement des emplois publics, ...). La troisième phase, enclenchée dans les années 1980-1990, aborde les aspects économiques et institutionnels pour construire les bases d'un développement endogène et différencié selon les territoires (différentes vagues de décentralisation, politiques actives d'emploi, soutien à l'investissement productif, dispositifs d'aides au compte d'exploitation des entreprises, ...).

La prochaine phase, en cours de lancement, amorcée par la loi sur l'égalité réelle, votée le 28 février 2017, en proposant pour le monde ultramarin, à l'horizon 2030-2040, un alignement total du droit et des dépenses publiques sur le niveau national, constitue un effort notable dans la bonne direction. Néanmoins, elle reste ancrée dans la logique du *Welfare colonialism*, laissant de côté les racines du « Mal » des inégalités, en l'occurrence l'histoire et les effets toujours actifs de ses institutions coloniales. Et pourtant, « s'attaquer aux héritages du colonialisme peut permettre de surmonter les inégalités au sein des Etats et entre eux, et de relever les défis du développement durable ». Ces mots prononcés par la Haute-Commissaire aux Droits de l'Homme des Nations-Unies (par intérim), Nada Al-Nashif, lors du discours d'ouverture de la réunion-débat sur les effets négatifs de l'héritage du colonialisme, le 28 septembre 2022, sont remplis de bon sens. En particulier, notre analyse montre que plusieurs directions pourraient être empruntées pour s'attaquer aux institutions coloniales dans les Outre-Mer.

En premier lieu, si comme l'indique l'approche de la démocratie capturée (Acemoglu et Robinson, 2008), une pratique politique démocratique peut créer les conditions favorisant les intérêts des élites, alors il faut non seulement réduire la capacité de ces derniers à contrôler les décideurs politiques, en sacralisant l'éthique politique, mais aussi limiter l'intérêt pour les élites d'investir dans la construction d'un pouvoir *de facto* en combattant les situations de rente comme par exemple les nombreuses situations de monopole et d'oligopole qui caractérisent trop souvent les marchés Outre-Mer.

En second lieu, il s'agirait de revoir la répartition des dotations initiales en repensant les droits de propriété privé sur le foncier colonial. Si la proposition de Christiane Taubira en 2013, alors ministre de la justice, de « rendre leurs terres aux descendants d'esclave », bien que juste, paraît difficile à mettre en place, une solution plus douce pourrait néanmoins être envisagée en suivant les principes de l'approche novatrice du « socialisme démocratique, autogestionnaire et décentralisé » de Piketty (2021). En retenant uniquement les éléments pertinents pour notre analyse, l'idée de créer un système de redistribution de l'héritage permettant à l'ensemble des populations de recevoir un héritage minimal qui serait financé par un mélange d'impôt progressif sur la fortune et sur les successions est particulièrement séduisante. Celle d'un système de garantie d'emploi (à temps plein au salaire minimum en vigueur), financé en partie par une plus grande progressivité de l'impôt sur les revenus (pour corriger l'impact colonial

mais aussi l'effet inégalitaire de la sur rémunération des fonctionnaires), pour toutes les personnes qui le souhaitent, l'est tout autant. Pour les Outre-Mer, cela implique de revendiquer et d'obtenir l'autonomie fiscale. Si c'est déjà envisageable pour les territoires autonomes, comme la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie ou Wallis-et-Futuna, elle est loin d'être acquise pour les DROM, en tout cas sans une révision constitutionnelle majeure.

En troisième lieu, déconstruire l'habitus colonial et le fatalisme de la pauvreté et des inégalités comme norme sociale pour les populations historiquement dominées doit être une priorité absolue. Même si les prescriptions potentielles ici relèvent davantage de la sociologie que de l'économie, et dépassent donc très largement le cadre de cet article, il convient d'insister sur le rôle primordial de l'éducation. Plus précisément, il s'agit de repenser une école de la République moins obsédée par l'excellence académique et mieux adaptée à des populations marquées par une grande diversité socialement et anthropologiquement constituée.

En dernier lieu, l'évolution institutionnelle en matière de diplomatie territoriale mérite d'être poursuivie, au-delà de la logique trop restrictive des dérogations, pour que les économies ultramarines deviennent des centres intégrés dans leur espace régional. Cet aspect est particulièrement déterminant dans le domaine de la lutte contre le changement climatique. Le fait que les Outre-Mer n'aient pas d'influence directe sur la convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (ni parties ni observateurs) puisque représentés par la France, la voie de l'intégration régionale est fondamentale pour faire entendre, certes indirectement, leurs voix (Ferdinand, 2018). Il l'est également sur le plan de la politique commerciale. Elle permettrait d'optimiser la politique d'import-substitution en réduisant la distance et le coût des intrants et des consommations intermédiaires nécessaires au système productif local (en incitant à développer les réseaux régionaux d'approvisionnement et en offrant la possibilité d'adaptation des normes), d'une part, et d'ouvrir la voie à une vraie politique d'exportation adaptée vers les marchés régionaux, d'autre part. Plus généralement, il s'agit pour les Outre-Mer de muter de la stratégie MIRAB à la stratégie « People, Resources, Overseas management, Finance and Transport » (PROFIT). Ce modèle dit « de dépendance autonome » s'articule autour de deux éléments fondamentaux (Hoarau et Lucic, 2023) : (i) la capacité à obtenir de la part de la métropole des avantages asymétriques en matière de taxation, d'aides publiques ou de subventions d'investissement (comme c'est déjà le cas) et (ii) l'attribution d'une marge de souveraineté pour pouvoir dessiner et décider de façon autonome une trajectoire adaptée de développement économique.

La littérature récente montre clairement que les décisions contemporaines peuvent changer le cours de l'histoire à bien des égards (Huillery, 2017). Si des événements passés comme l'esclavage, l'engagisme ou l'indigénat, continuent de produire des effets, c'est bien évidemment parce que leur violence institutionnelle a été telle qu'il faudrait un choc au moins aussi puissant pour contenir l'onde de choc toujours en mouvement. Mais pour cela, il faudrait une vraie volonté politique, à la fois aux niveaux local et national, prête à regarder en face ce passé si douloureux, non pas pour désigner des coupables (qui sont morts depuis longtemps), non pas pour faire acte de repentance (légitime sur le plan symbolique mais peu utile pour améliorer le sort des populations concernées), mais pour identifier et démanteler les mécanismes institutionnels, hérités des temps coloniaux, qui sont encore à l'œuvre aujourd'hui.

Malheureusement, l'immobilisme ambiant en la matière, dans une France indubitablement complexée par son histoire coloniale⁴⁹, nous amène à faire preuve de pessimisme. En effet, nous nous demandons si les causes de la persistance de la pauvreté et des inégalités dans les Outre-Mer sont véritablement historiques ou plutôt la conséquence d'une volonté présente et durable de maintenir le *statu quo*. En d'autres termes, « le poids de l'histoire est-il dû à des dynamiques naturellement favorables aux plus favorisés contre lesquelles il est difficile d'agir, ou est-il aussi [et surtout] le résultat de décisions politiques et économiques visant à maintenir des privilèges et des situations de rente ? » (Huillery, 2017, p. 57).

Bibliographie

- Acemoglu, D., Johnson, S. et Robinson, J.A., 2001. « The colonial origins of comparative development: An empirical investigation », *The American Economic Review*, 91(4), 1369-1401.
- Acemoglu, D., Robinson, J.A., 2008. « Persistence of power, elites, and institutions », *The American Economic Review*, 98(1), 267-293, mars.
- Agence Française Anticorruption, 2022. *Rapport annuel d'activité 2021*, 68 pages.
- Aldrich, R., Connell, J., 2006. *France's Overseas Frontier*, Cambridge University Press, 368 pages.
- Anne, A., Chareyron, S., L'Horty, Y., Peyriere, R., 2021. « Discriminations en outre-mer : Premiers résultats d'un testing », *TEPP Research Report*, 2021-12, TEPP.
- Angeles, L., 2007. « Income inequality and colonialism », *European Economic Review*, 51, 1155-1176.
- Athow, B., Blanton, R.G., 2002. « Colonial styles and colonial legacies: Trade patterns in British and French Africa », *Journal of Third World Studies*, 19(2), 219-241.
- Audoux, L., Mallemanche, C., Prévost, P., 2020. « Une pauvreté marquée dans les DOM, notamment en Guyane et à Mayotte », *INSEE Première*, n°1804, Juillet.
- Audoux, L., Prévost, P., 2022. « La grande pauvreté bien plus fréquente et beaucoup plus intense dans les DOM », *Insee Flash*, n°270, INSEE.
- Bayon, D., 2007. « Des économies vulnérables et dépendantes », dans N. Levratto (eds), *Comprendre les économies d'outre-mer*, L'Harmattan, Paris, 67-103.
- Beauvalet, W., Célestine, A., Roger, A., 2016. « L'Etat outre-mer : La construction sociale et institutionnelle d'une spécificité ultramarine », *Politix*, 4(116), 139-161.
- Behzadan, N., Chisik, R., Onder, H., Battaile, B., 2017. « Does inequality drive the Dutch disease? Theory and evidence », *Journal of International Economics*, 106, 104-118.
- Bernardot, M., Bruneteaux, P., 2013. « Quel colonialisme dans les DOM-TOM ? - Une introduction », *REVUE Asylon(s)*, N°11, 1-14, Mai.
- Bertram, G., Poirine, B., 2018. « Economic and Development », dans G. Baldacchino (eds), *The Routledge International Handbook of Island Studies*, Part II: The Human World of Islands, 1-19.

⁴⁹ Le vote de la loi du 23 février 2005, finalement abrogée en 2006, reconnaissant le rôle positif de la colonisation française, à travers notamment son article 4 - « les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit. » - est symptomatique de cet état d'esprit.

- Bertram, G., Watters, R.F., 1985. « The MIRAB Model in the South Pacific Micro-States », *Pacific Viewpoint*, 26, 497-519.
- Blanc, D., Rakotondrahaso, F.T., 2018. « L'action extérieure des collectivités territoriales françaises d'outre-mer », dans Hélène Pongérard-Payet (eds), *L'Union européenne et la coopération régionale des Outre-mer*, L'Harmattan, 211-225.
- Boudon, R., 1974. *Education, opportunity, and social inequality: Changing Prospects in Western Society*, Wiley, New-York, 220 pages.
- Bourdieu, P., 1980. *Le sens pratique*, Editions de Minuit, Paris.
- Bruhn, M., Gallego, F.A., 2012. « Good, bad, and ugly colonial activities: Do they matter for economic development? », *The Review of Economics and Statistics*, 94(2), 433-461, mai.
- Candau, J., Gassiat, A., 2019. « Quand l'effort environnemental renforce la dépossession foncière. Le cas des agriculteurs de Piton l'Ermitage (La Réunion, océan Indien) », *Revue Internationale des Etudes du développement*, 238(2), 245-268.
- Chantreuil, F., Hoarau, J.F., Lebon, I., L'horty, Y., Mathouraparsad, S., 2023. « Le développement ultrapérimérique : Un défi pour les politiques publiques », *Cahiers Français*, La Découverte, 433, 50-59, mai-juin.
- Chay, M., Mouhoussoune, S., 2020. *L'accès aux services publics dans les Outre-mer*, Etude du Conseil Economique Social et Environnemental, Délégation à l'Outre-Mer, janvier, 114p.
- Cogneau, D., Dupraz, Y., Mesplé-Somps, S., 2021. « Fiscal Capacity and Dualism in Colonial States: The French Empire 1830–1962 », *The Journal of Economic History*, 81(2), 441-480.
- Daubrée, S., Roubaud, F., Torelli, C., Zanuso, C., 2021. « La mesure du secteur informel dans un département français d'Outre-mer : le cas de Mayotte », *Stateco*, 115, 71-90.
- Deschamps, D., Frégnigny, R., Giraud, L., Provini, O., 2020. « Les politiques publiques sont-elles solubles dans le clientélisme ? », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 282(2), 237-261.
- Dormoy, D., 2020. « La participation des Outre-Mer français aux organisations internationales régionales », *Cahiers de Recherches de l'océan Indien*, 06, Université de La Réunion, 131-149.
- Dufour K., Monziols M., 2023. « En 2022, les prix restent plus élevés dans les DOM qu'en France métropolitaine, en particulier pour les produits alimentaires », *INSEE Première*, n°1958, juillet.
- Ecalte, F., 2021. « La redistribution entre les régions », *FIPECO*, Les commentaires de l'actualité, 2 décembre, 1-4.
- Engerman, S. L., Sokoloff, K. L., 2005. « Colonialism, Inequality, and Long-Run Paths of Development », *NBER Working Paper*, N°w11057.
- Ferdinand, M., 2018. « Subnational climate justice for the French Outre-mer: postcolonial politics and geography of an epistemic shift », *Island Studies Journal*, 13(1), 119-134.
- Fontaine, E., Govindama, Y., Eve, P., 2020. « Transmission intergénérationnelle de la violence dans les liens filiatifs : Héritage de la mémoire traumatique dans le contexte historique à l'Île de la Réunion », *Psychologie clinique*, 49(1), 159-171.
- Frankema, E., 2010. « The colonial roots of land inequality: geography, factor endowments, or institutions? », *The Economic History Review*, 63(2), 418-451, mai.
- Gautier, A., 2014. « Le long chemin vers l'égalité des droits sociaux pour tous les français », *Informations Sociales*, Caisse nationale d'allocations familiales, 186, 68-77.
- Glaeser, E.L., La Porta, R., Lopez-de-Silanes, F., Shleifer, A., 2004. « Do institutions cause growth », *Journal of Economic Growth*, 9, 271-303.

- Goavec, C., Hoarau, J.F., 2015. « Une mesure de la vulnérabilité économique structurelle pour une économie ultrapériphérique européenne : le cas de La Réunion », *Géographie Economie et Société*, 17, 177-200.
- Goldin, C., Katz, L.F., 2008. *The race between education and technology*, Belknap Press of Harvard University, 488p.
- Goujon, M., Hoarau, J.F., 2015. « Une nouvelle mesure du développement des économies ultramarines françaises à travers l'application de l'indicateur de développement humain hybride », *Région et Développement*, 42, 56-78.
- Govind, Y., 2020. « Post-colonial trends of income inequality: Evidence from the Overseas Departments of France », *WID.world Working Paper*, n°2020/11, World Inequality Lab, 1-65.
- Grossi, E., 2020. « New avenues in epigenetic research about race: online activism around reparations for slavery in the United States », *Social Science Information*, 59(1), 93-116.
- Guillaumont, P., 2010. « Assessing the Economic Vulnerability of Small Island Developing States and the Least Developed Countries », *Journal of Development Studies*, 46(5), 828–854.
- Hamilton, E.J., 1948. « The role of monopoly in the overseas expansion and colonial trade of Europe before 1800 »,
- Ho, H.Q., 2008. *La Réunion (1882-1960), Histoire économique. Colonage, salariat et sous-développement*, L'Harmattan, Paris.
- Hoarau, J.F., 2019. « Une évaluation du développement humain pour Mayotte : l'application de l'indicateur de développement humain hybride », dans J. Dupont-Lassalle, F. Hermet et É. Ralser (éds), *La départementalisation de Mayotte : une premier bilan juridique et économique*, L'Harmattan, 165-195.
- Hoarau, J.-F., 2021. « La « vie chère » comme une manifestation de la vulnérabilité structurelle des Départements et Régions d'Outre-Mer français : entre faits stylisés et enseignements de la littérature académique », *Géographie, économie, société*, vol. 23, n°3, pp. 303-339.
- Hoarau, J.F, Lucic, N., 2023. « Testing for the Imports-Led Growth and the Growth-Led Imports Hypotheses in Panels for the Small Island World », *Revue d'Economie Politique*, 133(4), 569-600, juillet-août.
- Huillery, E., 2014. « The black man's burden: The cost of colonisation of French West Africa », *The Journal of Economic History*, 74(1), 1-38.
- Huillery, É., 2017. « Esclavage, colonisation : quand l'histoire laisse des traces », dans Bertrand Badie (éds), *Un monde d'inégalités*, Paris : La Découverte, 45-59.
- Institut National de la Statistique des Etudes Economiques (INSEE), 2014. « Guadeloupe : Des disparités de patrimoine et de revenus marquées », INSEE Dossier, n°1, 1-8, septembre.
- Institut d'Emissions des Départements d'Outre-Mer (IEDOM), Institut d'Emissions d'Outre-Mer (IEOM), 2021. *Tableau de bord des Outre-Mer*, Paris.
- Jaluzot L., Malaval, F., et Rateau, G., 2016. « En 2015, les prix dans les DOM restent plus élevés qu'en métropole », *INSEE Première*, n°1589, avril.
- Keneck-Massi, J., Nvuh-Njoya, Y., Kouotou, H. L., Mboutchouang, V.P., Nsoe Nkouli, A.J.B., 2021. « Diversification dans les ex-colonies : L'importance de l'histoire », *Revue Economique*, 72(3), 459-489.
- Lagadec, Gaël, Farvaque, E., 2015. « La Recherche de Rente en Outre-Mer : Faits stylisés et mécanismes cumulatifs », *Revue d'Economie Politique*, 125(1), 97-118.

- Licht, A.N., Goldschmidt, C., Schwartz, S.H., 2007. « Culture rules: The foundations of the rule of law and other norms of governance », *Journal of Comparative Economics*, 35, 659-688.
- Lucas, R., Radojcic, K., Rivière F., 2017. « Colonisation, décolonisation et État éducateur : l'enseignement supérieur à la Réunion », dans E. Mulot, E. Lafaye de Micheaux et P. Ould-Ahmed (eds), *Institutions et Développement : la fabrique institutionnelle et politique des trajectoires de développement*, Presses Universitaires de Rennes, Collection Economie, Gestion, Société, 185-207.
- Lurel, V., 2016. *Egalité réelle Outre-mer*, Rapport au Premier ministre, Assemblée nationale, mars, 370p.
- Martin, G., 2010. « La nouvelle économie institutionnelle », *Idées Economiques et Sociales*, 159(1), 35-40.
- Mas, J., 1996. « Des habitations à l'habitat : propos errants sur un foncier dans tous ses états », dans B. Cherubini (eds), *Le monde rural à La Réunion : mutations foncières, mutations paysagères*, L'Harmattan, Paris, 85-129.
- Méjean, C., Debussche, X., Martin-Prével, Y., Réquillart, V., Soler, L.-G., Tibère, L., 2020. *Alimentation et nutrition dans les départements et régions d'Outre-mer*, Collection Expertise collective, Marseille, IRD Éditions.
- Merle, I., Muckle, A., 2019. *L'indigénat : Genèses dans l'empire français - Pratiques en Nouvelle-Calédonie*, CNRS Editions, 525 pages.
- Miller, M.C., 2011. « Land and racial wealth inequality », *The American Economic Review*, 101(3), 371-376, mai.
- North, D., 1991. « Institutions », *Journal of Economic Perspectives*, 5(1), 97-112.
- Nunn, N., 2014. « Historical development », in *Handbook of Economic Growth*, vol. 2A, chapter 7, 347-401.
- Nunn, N., 2020. « The historical roots of economic development », *Science*, 367, 1-7, 27 mars.
- Paris, M., 2020. *Nous qui versons la vie goutte à goutte : féministes, économie reproductive et pouvoir colonial à La Réunion*, Dalloz, Paris, 536 pages.
- Parodi, M., 2010. « De la discrimination statistique à la discrimination positive : Remarques sur l'inférence probabiliste », *Revue de l'OFCE*, 1(112), 63-85.
- Piketty, T., 2000. « Theories of persistent inequality and intergenerational mobility », dans A.B. Atkinson et F. Bourguignon (eds), *Handbook of Income Distribution*, volume 1, chapitre 8, 429-476.
- Piketty, T., 2019. *Capital et idéologie*, Editions du Seuil, Paris, septembre, 1199 pages.
- Piketty, T., 2021. *Une brève histoire de l'égalité*, Editions du Seuil, 351 pages.
- Putterman, L., 2013. « Institutions, social capability, and economic growth », *Economic Systems*, 37, 345-353.
- Rochoux, J.-Y., 1987. « Du sucre aux services ou du développement économique à la Réunion! », dans *Iles tropicales : insularités, "insularisme"*, Actes du colloque organisé à Bordeaux-Talence du 23 au 25 octobre 1986, Talence : Centre de Recherches sur les Espaces Tropicaux (Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3), 261-272 (Îles et Archipels, 8).
- Roinsard, N., 2014. « Pauvretés et inégalités de classe à la Réunion : le poids de l'héritage historique », *Etudes Rurales*, 194, 173-190, juillet-décembre.

- Roinsard, N., 2022. *Une situation postcoloniale : Mayotte ou le gouvernement des marges*, CNRS Editions, Paris, 351 pages.
- Roubio-Collet, N., Desmazures E., 2018. « La comparaison spatiale des prix en Nouvelle-Calédonie en 2015 », *Les synthèses de CEROM*, 1-4, avril.
- Salvaing, B., 2020. « Travail et migrations forcés dans les colonies européennes », *Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe* [en ligne], ISSN 2677-6588, mis en ligne le 23/06/20. Permalien : <https://ehne.fr/fr/node/14226>.
- Schmidt, N., 2009. *La France a-t-elle abolie l'esclavage ? Guadeloupe, Martinique, Guyanne 1830-1935*, Perrin.
- Smouts, M.-C., 2007. *La situation postcoloniale, Les postcolonial studies dans le débat français*, Paris, Presses de Science Po, 456 pages.
- Service Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques (STSEE) 2022. « Enquête Budget des Familles à Wallis et Futuna-2020 », Vol. 2 : Rapport sur les revenus, Communauté du Pacifique, Nouvelle-Calédonie, 18 pages.
- Stanziani, A., 2013. « Beyond colonialism: Servants, wage earners and indentured migrants in rural France and on Reunion island (1750-1900) », *Labour History*, 54, 64-87.
- Terral, R., 2014. « Soixante ans d'extension de la législation sociale dans les DOM : l'exemple de la Guadeloupe aux Antilles françaises (1946-2006) », *Revue Française des Affaires Sociales*, 4, 12-27.
- Uslaner, E.M., Rothstein, B., 2016. « The historical roots of corruption: State building, economic inequality, and mass education », *Comparative Politics*, 48(2), 227-248.
- Valat, E., 2021. « Les inégalités d'éducation entre les natifs des DROM et de métropole : le rôle déterminant du capital humain transmis par les parents », *Population*, 76(1), 115-154.
- Vlody, J.J., 2016. *Du cloisonnement colonial au codéveloppement régional : l'insertion des Départements-Régions d'Outre-mer dans leur environnement géographique*, Rapport à Madame la Ministre des Outre-Mer, 118 pages, Juillet.
- Vucher-Visin, J., 2021. *Diagnostic territorial 2021*, ISPF, 18 pages.

TEPP Rapports de Recherche 2023

23-9. Programme "Passeport Compétences / Badges numériques" Régions Bourgogne-Franche-Comté et Normandie

Equipe porteuse : Crem Caen, Tepp

23-8. Inégalités de niveau de vie en Nouvelle-Calédonie, l'impact du nickel : mesure et décomposition

Frédéric Chantreuil, Isabelle Lebon, Heloïse Rozier

23-7. Analyse de l'Impact économique Local des établissements caennais d'Enseignement Supérieur et de Recherche

Frédéric Chantreuil, Isabelle Lebon, Samuel Lerestif

23-6. Décomposition des inégalités liées au genre au sein de la fonction publique

Mathieu Bunel, Frédéric Chantreuil, Frédéric Gavrel, Jean-Pascal Guironnet, Isabelle Lebon

23-5. Qu'avons-nous appris en évaluant les accélérateurs de BPI France ?

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

23-4. Sélection à l'entrée en master : les effets du genre et de l'origine

Sylvain Chareyron, Berlanda Desuza Fils-Aimé, Yannick L'Horty

23-3. Discriminations ethno-raciales dans l'accès au logement social : un test des guichets d'enregistrement

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty

23-2. Le recrutement à l'épreuve de la distance et des crises

Laetitia Challe

23-1. Quels facteurs expliquent la faible coopération en horticulture?

Serge Blondel, Ngoc-Thao Noet

TEPP Rapports de Recherche 2022

22-8. Discrimination à l'embauche, grossesse et parentalité : une première évaluation expérimentale

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit, François-Charles Wolff

22-7. Origine ou couleur de peau? Anatomie des discriminations à l'embauche dans le secteur du prêt-à-porter

Dianké Tchabo

22-6. Discriminations dans l'accès à l'emploi : les effets croisés du genre, de l'origine et de l'adresse

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit

22-5. Handicap et discriminations dans l'accès au logement : un test multicritères sur les malvoyants

Laetitia Challe, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

22-4. Discrimination dans l'accès aux masters : une évaluation expérimentale

Sylvain Chareyron, Louis-Alexandre Erb, Yannick L'Horty

22-3. Dynamique des conglomérats et politique antitrust

Armel Jacques

22-2. Droits connexes et aides sociales locales : un nouvel état des lieux

Denis Anne, Yannick L'Horty

22-1. Etat des lieux, menaces et perspectives futures pour le tourisme à La Réunion : un regard macroéconomique à travers la détection de ruptures structurelles

Jean-François Hoarau

TEPP Rapports de Recherche 2021

21-13. Retarder l'âge d'ouverture des droits à la retraite provoque-t-il un déversement de l'assurance-retraite vers l'assurance-maladie ? L'effet de la réforme des retraites de 2010 sur l'absence-maladie

Mohamed Ali Ben Halima, Camille Ciriez, Malik Koubi, Ali Skalli

21-12. Discriminations en outre-mer : premiers résultats d'un testing

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Rebecca Peyrière

21-11. Evaluation de la mise en place du prélèvement forfaitaire unique

Marie-Noëlle Lefebvre, Etienne Lehmann, Michaël Sicsic, Eddy Zanoutene

21-10. Confinement et discrimination à l'embauche : enseignements expérimentaux

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit François-Charles Wolff

21-9. Endettement stratégique dans un duopole mixte

Armel Jacques

21-8. Recours et non-recours à la prime d'activité : une évaluation en termes de bien-être

Cyrine Hannafi, Rémi Le Gall, François Legendre

21-7. Mixité et performances des entreprises

Laetitia Challe, Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

21-6. Les écarts de rémunération au recrutement des femmes et des hommes : une investigation en entreprise

Sylvain Chareyron, Mathilde Leborgne, Yannick L'Horty

21-5. Discriminations dans l'accès à l'emploi : une exploration localisée en pays Avesnois

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Mathilde Leborgne, Yannick L'Horty, Pascale Petit

21-4. Droits et devoirs du RSA : l'impact des contrôles sur la participation des bénéficiaires

Sylvain Chareyron, Rémi Le Gall, Yannick L'Horty

21-3. Accélérer les entreprises ! Une évaluation ex post

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

21-2. Préférences et décisions face à la COVID-19 en France : télétravail, vaccination et confiance dans la gestion de la crise par les autorités

Serge Blondel, Sandra Chyderiotis, François Langot, Judith Mueller, Jonathan Sicsic

21-1. Confinement et chômage en France

Malak Kandoussi, François Langot

TEPP Rapports de Recherche 2020

20-5. Discriminations dans le recrutement des personnes en situation de handicap : un test multi-critère

Yannick L'Horty, Naomie Mahmoudi, Pascale Petit, François-Charles Wolff

20-4. Evaluation de la mise au barème des revenus du capital

Marie-Noëlle Lefebvre, Etienne Lehmann, Michaël Sicsic, Eddy Zanoutene

20-3. Les effets du CICE sur l'emploi, la masse salariale et l'activité : approfondissements et extensions pour la période 2013-2016

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

20-2. Discrimination en raison du handicap moteur dans l'accès à l'emploi : une expérimentation en Ile-de-France

Naomie Mahmoudi

20-1. Discrimination dans le recrutement des grandes entreprises: une approche multicanal

Laetitia Challe, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty et Pascale Petit

TEPP Rapports de Recherche 2019

19-7. Les effets des emplois francs sur les discriminations dans le recrutement : une évaluation par testing répétés

Laetitia Challe, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit

19-6. Les refus de soins discriminatoires: tests multicritères et représentatifs dans trois spécialités médicales

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit

19-5. Mesurer l'impact d'un courrier d'alerte sur les discriminations liées à l'origine

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Souleymane Mbaye

19-4. Evaluation de la mise au barème des revenus du capital: Premiers résultats

Marie-Noëlle Lefebvre, Etienne Lehmann, Michael Sicsic

19-3. Parent isolé recherche appartement : discriminations dans l'accès au logement et configuration familiale à Paris

Laetitia Challe, Julie Le Gallo, Yannick L'horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

19-2. Les effets du Service Militaire Volontaire sur l'insertion des jeunes : un bilan complet après deux années d'expérimentation

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'horty

19-1. Discriminations à l'embauche: Ce que nous apprennent deux décennies de testings en France

Loïc Du Parquet, Pascale Petit

TEPP Rapports de Recherche 2018

18-7. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et l'activité des entreprises: nouveaux approfondissements et extensions pour la période 2013-2015

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

18-6. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et l'activité des entreprises: approfondissements et extensions pour la période 2013-2015

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

18-5. Les discriminations dans l'accès à l'emploi privé et public: les effets de l'origine, de l'adresse, du sexe et de l'orientation sexuelle

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit, François-Charles Wolff

18-4. Handicap et discriminations dans l'accès à l'emploi : un testing dans les établissements culturels

Louise Philomène Mbaye

18-3. Investissement et embauche avec coûts d'ajustement fixes et asymétriques

Xavier Fairise, Jérôme Glachant

18-2. Faciliter la mobilité quotidienne des jeunes éloignés de l'emploi: une évaluation expérimentale

Denis Anne, Julie Le Gallo, Yannick L'Horty

18-1. Les territoires ultramarins face à la transition énergétique: les apports d'un MEGC pour La Réunion

Sabine Garabedian, Olivia Ricci

TEPP Rapports de Recherche 2017

17-12. Le travail à temps partiel en France: Une étude des évolutions récentes basée sur les flux

Idriss Fontaine, Etienne Lalé, Alexis Parmentier

17-11. Les discriminations dans l'accès au logement en France: Un testing de couverture nationale

Julie Le Gallo, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

17-10. Vous ne dormirez pas chez moi! Tester la discrimination dans l'hébergement touristique

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Souleymane Mbaye, Loïc du Parquet, Pascale Petit

17-09. Reprendre une entreprise : Une alternative pour contourner les discriminations sur le marché du travail

Souleymane Mbaye

17-08. Discriminations dans l'accès à la banque et à l'assurance : Les enseignements de trois testings

Yannick L'Horty, Mathieu Bunel, Souleymane Mbaye, Pascale Petit, Loïc Du Parquet

17-07. Discriminations dans l'accès à un moyen de transport individuel : Un testing sur le marché des voitures d'occasion

Souleymane Mbaye, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Loïc Du Parquet

17-06. Peut-on parler de discriminations dans l'accès à la formation professionnelle ? Une réponse par testing

Loïc Du Parquet, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Souleymane Mbaye, Pascale Petit

17-05. Evaluer une action intensive pour l'insertion des jeunes: le cas du Service Militaire Volontaire

Dennis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty

17-04. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et l'activité des entreprises: une nouvelle évaluation ex post pour la période 2013-2015

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

17-03. La faiblesse du taux d'emploi des séniors: Quels déterminants?

Laetitia Challe

17-02. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et la R&D: une évaluation ex post: Résultats complémentaires

Fabrice Gilles, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

17-01. Les discriminations dans l'accès au logement à Paris: Une expérience contrôlée

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

TEPP Rapports de Recherche 2016

16-10. Attractivité résidentielle et croissance locale de l'emploi dans les zones d'emploi métropolitaines

Emilie Arnoult

16-9. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et la R&D: une évaluation ex post

Fabrice Gilles, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

16-8. Discriminations ethniques dans l'accès au logement: une expérimentation en Nouvelle-Calédonie

Mathieu Bunel, Samuel Gorohouna, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Catherine Ris

16-7. Les Discriminations à l'Embauche dans la Sphère Publique: Effets Respectifs de l'Adresse et De l'Origine

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Pascale Petit

16-6. Inégalités et discriminations dans l'accès à la fonction publique d'Etat : une évaluation par l'analyse des fichiers administratifs de concours

Nathalie Greenan, Joseph Lafranchi, Yannick L'Horty, Mathieu Narcy, Guillaume Pierné

16-5. Le conformisme des recruteurs: une expérience contrôlée

Florent Fremigacci, Rémi Le Gall, Yannick L'Horty, Pascale Petit

16-4. Sélectionner des territoires de contrôle pour évaluer une politique localisée : le cas des territoires de soin numériques

Sophie Buffeteau, Yannick L'Horty

16-3. Discrimination à l'embauche à l'encontre des femmes dans le secteur du bâtiment : les résultats d'un testing en Ile-De-France

Emmanuel Duguet, Souleymane Mbaye, Loïc Du Parquet et Pascale Petit

16-2. Accès à l'emploi selon l'âge et le genre: Les résultats d'une expérience contrôlée

Laetitia Challe, Florent Fremigacci, François Langot, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet et Pascale Petit

16-1. Faut-il encourager les étudiants à améliorer leur orthographe?

Estelle Bellity, Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Laurent Sarfati

TEPP Rapports de Recherche 2015

15-5. A la recherche des incitations perdues : pour une fusion de la prime d'activité, de la CSG, des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu

Etienne Lehmann

15-4. Crise économique, durée du chômage et accès local à l'emploi : Eléments d'analyse et pistes d'actions de politique publique locale

Mathieu Bunel, Elisabeth Tovar

15-3. L'adresse contribue-t-elle à expliquer les écarts de salaires ? Le cas de jeunes sortant du système scolaire

Emilia Ene Jones, Florent Sari

15-2. Analyse spatiale de l'espace urbain : le cas de l'agglomération lyonnaise

Emilie Arnoult, Florent Sari

15-1. Les effets de la crise sur les disparités locales de sorties du chômage : une première exploration en Rhône-Alpes

Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Florent Sari

TEPP Rapports de Recherche 2014

14-6. Dépréciation du capital humain et formation continue au cours du cycle de vie : quelle dynamique des externalités sociales ?

Arnaud Chéron, Anthony Terriau

14-5. La persistance du chômage ultra-marin

Yannick L'Horty

14-4. Grèves et productivité du travail : Application au cas français

Jérémy Tanguy

14-3. Le non-recours au RSA "socle seul": L'hypothèse du patrimoine

Sylvain Chareyron

14-2. Une évaluation de l'impact de l'aménagement des conditions de travail sur la reprise du travail après un cancer

Emmanuel Duguet, Christine Le Clainche

14-1. Renforcer la progressivité des prélèvements sociaux

Yannick L'Horty, Etienne Lehmann

TEPP Rapports de Recherche 2013

13-10. La discrimination à l'entrée des établissements scolaires privés : les résultats d'une expérience contrôlée

Loïc du Parquet, Thomas Brodaty, Pascale Petit

13-9. Simuler les politiques locales favorisant l'accessibilité à l'emploi

Mathieu Bunel, Elisabeth Tovar

13-8. Le paradoxe des nouvelles politiques d'insertion

Jekaterina Dmitrijeva, Florent Fremigacci, Yannick L'Horty

13-7. L'emploi des seniors : un réexamen des écarts de taux d'emploi européens

Laetitia Challe

13-6. Effets de quartier, effet de département : discrimination liée au lieu de résidence et accès à l'emploi

Pascale Petit, Mathieu Bunel, Emilia Ene Jones, Yannick L'Horty

13-5. Comment améliorer la qualité des emplois salariés exercés par les étudiants ? Les enseignements d'une expérience contrôlée

Jekaterina Dmitrijeva, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

13-4. Evaluer l'efficacité d'une campagne de valorisation du bénévolat : les enseignements de deux expériences contrôlées sur le marché du travail

Thomas Brodaty, Céline Emond, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

13-3. Les différents parcours offerts par l'Education Nationale procurent-ils les mêmes chances d'accéder à l'emploi?

Florent Fremigacci, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

13-2. Faut-il subventionner le permis de conduire des jeunes en difficulté d'insertion ?

Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Pascale Petit, Bénédicte Rouland, Yiyi Tao

13-1. Anatomie d'une politique régionale de lutte contre les discriminations

Yannick L'Horty

TEPP Rapports de Recherche 2012

12-9. Emploi et territoire : réparer les fractures

Yannick L'Horty

12-8. Inadéquation des qualifications et fracture spatiale

Frédéric Gavrel, Nathalie Georges, Yannick L'Horty, Isabelle Lebon

12-7. Comment réduire la fracture spatiale ? Une application en Île-de-France

Nathalie Georges, Yannick L'Horty, Florent Sari

12-6. L'accès à l'emploi après un CAP ou un baccalauréat professionnel : une évaluation expérimentale

Florent Fremigacci, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

12-5. Discriminations à l'embauche des jeunes en Île-de-France : un diplôme plus élevé compense-t-il une origine maghrébine ?

Emilia Ene Jones

12-4. Evaluer les réformes des exonérations générales de cotisations sociales

Mathieu Bunel, Céline Emond, Yannick L'Horty

12-3. Evaluer un dispositif sectoriel d'aide à l'emploi : l'exemple des hôtels cafés restaurants de 2004 à 2009

Mathieu Bunel

12-2. L'intermédiation financière dans l'analyse macroéconomique : le défi de la crise

Eleni Iliopoulos, Thepthida Sopraseuth

12-1. _Etre Meilleur Apprenti de France : quels effets sur l'accès à l'emploi ? Les enseignements de deux expériences contrôlées sur des jeunes d'Ile-de-France

Pascale Petit, Florent Fremigacci, Loïc Du Parquet, Guillaume Pierre

TEPP Rapports de Recherche 2011

11-14. Quelles politiques publiques pour protéger la biodiversité ? Une analyse spatiale
Jean De Beir, Céline Emond, Yannick L'Horty, Laetitia Tuffery

11-13. Le grand Paris de l'emploi
Yannick L'Horty, Florent Sari

11-12. Le WIKI IO : réduire les risques de décrochage et d'abandon à la sortie du collège
Solène Coursaget, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Emmanuel Quenson

11-11. Pourquoi tant de chômeurs à Paris ?
Yannick L'Horty, Florent Sari

11-10. Les effets des aides publiques aux hôtels cafés restaurants et leurs interactions : une évaluation sur micro-données d'entreprises
Mathieu Bunel, Yannick L'Horty

11-9. Evaluer l'impact d'un micro-programme social : une étude de cas expérimentale
Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Pascale Petit

11-8. Discrimination résidentielle et origine ethnique : une étude expérimentale en Île-de-France
Pascale Petit, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty

11-7. "10 000 permis pour réussir". Evaluation quantitative
Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Sophie Kaltenmark, Pascale Petit

11-6. Les effets du bénévolat sur l'accès à l'emploi. Une expérience contrôlée sur des jeunes qualifiés d'Île-de-France
Jonathan Bougard, Thomas Brodaty, Céline Emond, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

11-5. Discrimination à l'embauche des jeunes franciliens et intersectionnalité du sexe et de l'origine : les résultats d'un testing
Pascale Petit, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Florent Sari

11-4. Ce que font les villes pour les ménages pauvres. Résultat d'une enquête auprès des villes de plus de 20 000 habitants
Denis Anne, Céline Emond, Yannick L'Horty

11-3. Être mobile pour trouver un emploi? Les enseignements d'une expérimentation en région parisienne
Loïc Du Parquet, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Florent Sari

11-2. Comment développer les emplois favorables à la biodiversité en Île-de-France ?
Jean de Beir, Céline Emond, Yannick L'Horty, Laëtitia Tuffery

11-1. Les effets du lieu de résidence sur l'accès à l'emploi : une expérience contrôlée sur des jeunes qualifiés en Île-de-France
Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Loïc du Parquet, Pascale Petit, Florent Sari

La Fédération TEPP

La fédération de recherche « Théorie et Evaluation des Politiques publiques » (FR 2042 CNRS) rassemble des équipes de recherche en Economie, Sociologie et Gestion :

- **L'Equipe de Recherche sur l'Utilisation des Données Individuelles en lien avec la Théorie Economique, ERUDITE**, équipe d'accueil n°437 rattachée à l'Université Paris-Est Créteil et à l'Université Gustave Eiffel ;
- Le **Centre de Recherches en Economie et en Management, CREM**, unité mixte de recherche n°6211 rattachée au CNRS, à l'Université de Rennes 1 et à l'Université de Caen Basse-Normandie ;
- Le **Centre Pierre Naville, CPN**, équipe d'accueil n°2543 rattachée à l'Université d'Evry-Paris Saclay ;
- Le **Centre de Recherche en Economie et Droit, CRED**, équipe d'accueil n°7321, rattachée à l'Université Panthéon-Assas ;
- Le **Centre d'Etude des Politiques Economiques, EPEE**, équipe d'accueil n°2177 rattachée à l'Université d'Evry Paris-Saclay ;
- Le **Groupe d'Analyse des Itinéraires et des Niveaux Salariaux, GAINS**, équipe d'accueil n°2167 rattachée à Le Mans Université ;
- Le **Groupe de Recherche ANgevin en Économie et Management, GRANEM**, unité mixte de recherche UMR-MA n°49 rattachée à l'Université d'Angers ;
- Le **Laboratoire d'Economie et de Management Nantes-Atlantique, LEMNA**, équipe d'accueil n°4272, rattachée à Nantes Université ;
- Le **Laboratoire interdisciplinaire d'étude du politique Hannah Arendt - Paris-Est, LIPHA-PE**, équipe d'accueil n°7373 rattachée à l'Université Paris-Est Créteil et à l'Université Gustave Eiffel ;
- Le **Centre d'Economie et de Management de l'Océan Indien, CEMOI**, équipe d'accueil n°13, rattachée à l'Université de la Réunion ;
- Le **Laboratoire d'économie de Poitiers, LÉP**, équipe d'accueil n°2249, rattachée à l'Université de Poitiers ;
- L'UMR **Structures et marchés agricoles, ressources et territoires, SMART**, unité mixte de recherche n°1302, rattachée à l'INRAE et à l'Institut Agro Rennes-Angers.

TEPP rassemble 230 enseignants-chercheurs et 100 doctorants. Elle est à la fois l'un des principaux opérateurs académiques d'évaluation de politiques publiques en France, et la plus grande fédération pluridisciplinaire de recherche sur le travail et l'emploi. Elle répond à la demande d'évaluation d'impact de programmes sociaux à l'aide de technologies avancées combinant modélisations théoriques et économétriques, techniques de recherche qualitatives et expériences contrôlées.